

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 19

MONTREAL, LE MARDI 24 JANVIER 1995

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## Courage ou facilité?

Devant le scandale provoqué par la projection de deux bandes vidéo montrant des comportements particulièrement choquants de la part de soldats du Régiment aéroporté en Somalie et au Canada, le ministre de la Défense nationale, David Collette, a frappé un grand coup. Il a ordonné le démantèlement de l'unité. Le ministre a pris sa décision contre l'avis de l'état-major des Forces armées et de plusieurs spécialistes.

Le ministre de la Défense nationale vient-il de choisir l'option la plus simple pour restaurer l'honneur des Forces armées et la confiance de la population dans ses soldats? À écouter certains militaires actuellement en fonction et à lire ce que des officiers à la retraite écrivent sur le sujet on peut le croire. A vrai dire, le ministre a préféré céder aux pressions de l'opinion publique en sanctionnant les soldats mais en ne touchant pas au corps des officiers responsable de la chaîne de commandement du régiment. Il y aura bien une enquête sur le leadership des hauts gradés dans l'affaire somalienne, mais pour de nombreux militaires cette décision n'est pas suffisante pour rétablir le moral au sein de l'armée.

Hier, plusieurs officiers du rang de capitaine, de major et même de lieutenant-colonel, contactés par *Le Devoir*, ont exprimé leur frustration face au silence de la hiérarchie militaire sur toute l'affaire somalienne. A toutes les étapes de cette pénible affaire qui a commencé avant le départ du régiment pour la Somalie en décembre 1992, les officiers supérieurs ont esquivé les problèmes de cette unité militaire ou se sont défilés lorsque les coups durs ont frappé les soldats.

Pour ces officiers qui travaillent dans des quartiers généraux à Saint-Hubert, à Montréal, à Valcartier et à Ottawa, et qui ont souvent l'occasion de rencontrer des commandants de secteurs ou d'unités militaires, le ras-le-bol des soldats et de dizaines d'officiers est à son comble. «Depuis le début de l'affaire somalienne en avril 1993, personne, au quartier général d'Ottawa, n'a dit: voilà ce qui s'est passé au sein du Régiment aéroporté; voilà ce que nous avons fait pour remédier aux problèmes; voilà ce que nous faisons pour que cela ne se reproduise plus», dit un officier. Plus, encore. «Pas un des officiers qui peuplent la chaîne de commandement du régiment n'a assumé la responsabilité de l'affaire».

«Les militaires, qu'ils soient soldats ou officiers, se sentent abandonnés. Il n'y a pas de communication entre la troupe et les hauts dirigeants militaires alors que nous sommes dans une période de changements profonds au sein des Forces armées. Où sont les chefs?» Frustré par le silence qui règne au quartier général, un autre officier s'est montré plus cinglant: «J'ai hâte de voir un général tomber sur son épée», dit-il.

Spéculant sur la décision qu'allait annoncer le ministre de la Défense, tous les officiers qui ont parlé au *Devoir* ont parié qu'il procéderait au démantèlement du régiment et que pas un seul officier ne serait sanctionné pour l'affaire somalienne ou ne démissionnerait pour s'opposer à ce démantèlement.

C'est exactement ce qui s'est passé hier à Ottawa. Après une longue explication sur les répercussions judiciaires d'une enquête publique sur le régiment au moment où des procès en cour martiale se déroulent, le ministre a décidé de dissoudre le régiment. Visiblement ébranlé, le chef d'état-major, le général John de Chastelain, a encaissé le coup même s'il avait recommandé le maintien du régiment et son déploiement en Croatie en avril prochain.

La plupart des militaires sont d'accord avec les propos du colonel à la retraite, Michel Drapeau, qui réclamait dans notre édition d'hier rien de moins qu'une purge au plus haut niveau de la hiérarchie des Forces armées canadiennes.

L'opinion de ce colonel à la retraite est particulièrement impressionnante puisqu'il a occupé pendant près de cinq ans un poste d'observateur privilégié au sein de l'état-major à Ottawa. Il était membre du Conseil du quartier général des Forces armées, un cénacle de hauts gradés où les problèmes militaires font l'objet de débats approfondis.

«Ni l'enquête publique ni la dissolution du régiment ne vont relever à nos yeux la crédibilité des dirigeants militaires ou la confiance que nous devrions leur porter, dit un officier. Ces dirigeants n'auraient pas dû attendre la décision du ministre pour agir. C'est ça le leadership dans les Forces armées».

Le ministre aurait-il fait preuve de plus de courage que les hauts gradés de l'état-major? Pas si simple que ça, dit Paul Hellyer, ancien ministre de la Défense qui fit face à une grave crise dans les années soixante. A cette époque, Hellyer imposa aux Forces armées l'unification de ses services ce qui entraîna la démission et le renvoi de dizaines d'officiers. Pour relever le moral des troupes, Hellyer procéda à un remaniement au sein de la hiérarchie et passa par-dessus la tête de nombreux officiers pour choisir les dirigeants de la nouvelle armée.

«J'ai l'impression que la troupe va continuer à grandir, dit-il. A moins que des têtes ne tombent».

INDEX

- Agenda .....B6
- Avis publics .....B4
- Classées .....B4
- Culture .....B7
- Économie .....B2
- Éditorial .....A6
- Le monde .....A4
- Mots croisés .....B4
- Les sports .....B5

MÉTÉO



**Montréal**  
Nuageux avec éclaircies. Quelques flocons. Max: -3

**Québec**  
Nuageux avec éclaircies. Quelques flocons. Max: -4  
Détails en B4

CULTURE

### Autoroute électronique; la culture à part

PAGE B 8



LES ACTUALITÉS

### Raël obtient son statut d'Église

PAGE A 2



POLITIQUE

### Le Hir commande 19 études à l'INRS

PAGE A 5

# Le scandale aura vaincu le Régiment aéroporté

JEAN DION  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

L'indignation générale soulevée par le comportement de certains de ses membres aura finalement causé la perte du Régiment aéroporté du Canada.

Faisant fi des recommandations de l'état-major des Forces armées canadiennes, qui l'ont assuré que les incidents disgracieux diffusés la semaine dernière par la té-

lvision étaient choses du passé et que la situation avait été corrigée, le ministre de la Défense, David Collette, a annoncé hier le démantèlement complet de cette unité d'élite, qui compte quelque 660 soldats.

«Nous devons être préoccupés par la réputation du Canada et des Forces canadiennes. Notre réputation en est une de fierté, et nous faisons l'envie du monde. Et nous croyons, en tant que gouvernement, que le public a perdu confiance dans l'institution qu'est le Régiment ca-

nadien aéroporté», a déclaré en conférence de presse M. VOIR PAGE A 8: RÉGIMENT

VOIR AUSSI

- Un soldat du régiment témoinne ..... A 2
- L'éditorial de Gilles Lesage: Collette crève un abcès ..... A 6

L'accident du train d'acide

## Des critiques contre l'intervention du CN

La ZEC remet en cause les priorités du transporteur

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Les gestionnaires de la ZEC Tawachiche, en Mauricie, ont émis hier des réserves sur la façon dont les autorités gouvernementales et du Canadien National ont tenté de neutraliser, en fin de semaine, un déversement de 225 000 litres d'acide sulfurique dans le lac Masketsi, qui aurait éliminé à peu près toute vie aquatique dans la rivière sur un tronçon de 16 km.

Le déversement d'acide, récupéré des cheminées de la Noranda, est survenu samedi avant-midi. Les deux ministères de l'Environnement sont immédiatement intervenus mais ce n'est que dans la nuit suivante que les camions de chaux ont pu commencer à neutraliser l'acidité dans la rivière Tawachiche, dans laquelle s'écoule le lac Masketsi. Pour y arriver, les services d'urgence ont même dû percer un chemin en forêt pour les camions-remorque.

Le secrétaire général de la ZEC, Marcel Bacon, a déclaré au *Devoir* hier ne pas comprendre pourquoi le CN n'avait pas amené prioritairement une citerne de chaux «là où 28 des 44 wagons du convoi d'acide avaient déraillé», pour attaquer le problème à la source.

«Ils se sont lancés dans la reconstruction de la voie alors qu'il aurait été préférable, à notre avis, de neutraliser prioritairement l'acidité sur les lieux mêmes de la fuite. Quand le

VOIR PAGE A 8: CRITIQUES

## La vie normale reprend à Kobe



PHOTO AP

LES ÉCOLES DE KOBE, cette ville du Japon en partie détruite par un violent tremblement de terre la semaine dernière, ont rouvert leurs portes hier. Comme on peut le voir ici, les locaux sont loin d'être tous fin prêts: ces élèves reprennent les cours au milieu des débris qui témoignent encore de la violence du séisme. Devant la lourdeur de la facture de la reconstruction, c'était au tour de la Bourse de Tokyo d'être secouée hier. Autres informations en page B 2.

## L'école qu'on s'arrache

Une école d'immersion suscite un enthousiasme fou

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Seule la vente de billets pour les Rolling Stones aura suscité pareille frénésie. L'inscription pour le niveau primaire qui a eu lieu hier à la réputée Royal Vale, l'une des 14 écoles d'immersion française de la CEPGM, a été courue par les parents trois jours à l'avance.

Depuis son ouverture en 1988, Royal Vale, une école publique de la Commission des écoles protestantes du grand Montréal (CEPGM), suscite la curiosité et la convoitise. L'engouement dont les parents font preuve lors de la période d'inscription annuelle ne fait qu'accroître la popularité de cette école de 400 élèves. La politique du «premier arrivé, premier servi» fait craindre le pire aux parents qui n'ont pas hésité, l'année dernière, à faire le pied de grue devant l'école pendant toute la semaine précédant l'inscription.

«Il fallait trouver un nouveau moyen pour minimiser la présence

VOIR PAGE A 8: ÉCOLE

## Tremblay n'inspire plus Berri

Le cinéaste français abandonne son projet de film

ODILE TREMBLAY  
LE DEVOIR

Michel Tremblay qui avait sorti tambours et trompettes en conférence de presse le 23 septembre dernier, pour annoncer que le cinéaste français Claude Berri allait porter à l'écran une adaptation de ses deux romans de la veine homosexuelle *Le Cœur découvert* et *Le Cœur éclaté*, repart Gros-Jean comme devant. Le projet qui devait donner la vedette au populaire comédien Daniel Auteuil a coulé à pic au grand dam de l'écrivain dramaturge.

Rien n'avait été signé entre les productions Claude Berri et Michel Tremblay. Seul l'enthousiasme du cinéaste — et le feu vert de Berri pour lâcher le morceau — avait incité Tremblay à lancer la nouvelle (prématurée) d'une entente. «Pour une fois dans ma vie que je dis quelque chose à l'avance, il fallait bien que ça s'écroule», commentait hier avec



Claude Berri



Michel Tremblay

## La séparation totale, seule solution en Israël?

Pour vivre en paix, il faut vivre séparé, hermétiquement séparé: telle est la devise qui monte aujourd'hui en Israël. Pendant qu'on enterrait hier la majorité des 19 victimes de l'attentat-suicide de dimanche au nord de Tel-Aviv, perpétré par le Djihad islamique, et qu'à Gaza on enregistrât des scènes de réjouissances, le premier ministre Yitzhak Rabin a promis solennellement de persévérer dans le processus de paix... tout en faisant la promotion d'une «séparation totale» entre Israéliens et Palestiniens.

PATRICE CLAUDE  
LE MONDE

Jérusalem — Séparer totalement les deux peuples de Terre sainte. Comme il l'avait fait, en octobre, après l'attentat qui avait coûté la vie à 22 civils à Tel-Aviv, Yitzhak Rabin, le premier ministre, a répété qu'à son avis tel était bien, à terme, le seul remède possible aux violences nationalistes dont sont alternativement victimes les deux peuples de l'ancienne Palestine.

Sitôt dit, sitôt fait: après avoir réuni son état-major militaire et policier, dimanche en fin d'après-midi, M. Rabin a obtenu du gouvernement qu'il avalise, pour l'ensemble des territoires occupés et autonomes, le bouclage «total et jusqu'à nouvel ordre», conseillé par les hommes en uniforme. La mesure s'appliquera au moins jusqu'à la fin de semaine, laissent entendre les ministres «colombes».

Le «droit de passage» pour les habitants des deux enclaves autonomes de Gaza et de Jéricho distantes l'une de l'autre d'environ 100 kilomètres, droit prévu par les ac-

cords du Caire de mai 1994 et jamais mis en œuvre (sauf pour les personnalités officielles palestiniennes), est aussi suspendu jusqu'à nouvel ordre. Il en est de même pour les discussions du comité conjoint, formé, jeudi, pour étudier les dossiers des prisonniers. On en compte encore 6000 qui devaient être libérés à l'occasion du ramadan.

La fin du processus de paix?

Est-ce le début de la fin du processus de paix? Depuis des mois, il est en panne puisqu'Israël refuse d'évacuer ses troupes des villes de Cisjordanie, comme l'accord signé, le 13 septembre 1993, à Washington, lui en faisait obligation. Mais dans l'atmosphère délétère qui règne aussi bien en Israël que dans les territoires, une rupture pure et simple n'est plus à exclure.

Car dans l'État juif, peut-être plus qu'ailleurs, le recours au terrorisme déstabilise toujours grandement le gouvernement et plus encore la société, provoquant, chaque

VOIR PAGE A 8: SÉPARATION

VOIR PAGE A 8: TREMBLAY

## • LES ACTUALITÉS •

# Québec reconnaît l'Église raélienne

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

Les raéliens sont au septième ciel: à la fin décembre, le mouvement raélien a obtenu le statut de corporation religieuse auprès de l'inspecteur général des institutions financières du Québec.

Les lettres patentes constituant en corporation l'Église raélienne ont été délivrées le 19 décembre dernier. Le mouvement aura mis au moins cinq ans à obtenir ces documents officiels.

«Nous sommes très heureux», dit simplement Raël lui-même, joint au téléphone à Montréal. Claude Vorilhon, dit Raël, est le fondateur de ce mouvement soucoupiste. Ancien chanteur pop sans succès, il affirme avoir reçu des messages d'extraterrestres (les «Elohim») qui l'auraient emmené sur leur planète dans les années soixante-dix. Depuis, le «guide des guides» a pour mission de révéler que ces extraterrestres ont créé l'Homme en laboratoire, il y a longtemps, et qu'ils

reviendront bientôt sur terre pour aider à établir un gouvernement mondial.

Le mouvement revendique 32 000 membres à travers le monde, dans plus de 80 pays. Il y aurait 4000 raéliens au Québec. Le gouvernement québécois est le premier à «reconnaître» de cette façon administrative «l'Église raélienne».

«L'Église raélienne devient donc une religion officielle au même titre que les religions catholique, musulmane, bouddhiste et juïque», peut-on lire dans le communiqué de presse diffusé hier par les raéliens. «La lettre patente est très claire, ajoute Raël: il est écrit Église raélienne».

«On ne fait pas une reconnaissance officielle d'une religion», précise pourtant Michel Guimond, agent de recherche au bureau de l'inspecteur général.

«On ne porte pas un jugement philosophique ou théologique sur la valeur de la religion».

L'inspecteur général se contente de «délivrer» à une corporation une charte qui lui permet de se livrer à certaines activités dans le cadre de la Loi

sur les corporations religieuses». Les lettres patentes de l'Église raélienne spécifient que la corporation est notamment constituée pour «organiser, administrer et maintenir une église de la religion raélienne, et ce à des fins strictement religieuses sans avantage pécuniaire pour ses membres (...)».

Mais pour que les dons recueillis soient déductibles d'impôt, la nouvelle corporation religieuse devra entreprendre des démarches auprès du gouvernement fédéral. Cette requête sera toutefois traitée indépendamment de celle qui a conduit à l'incorporation de l'Église raélienne.

Au Québec, actuellement, 691 corporations religieuses détiennent leurs lettres patentes (des Églises bien sûr, mais aussi des organismes de charité, des écoles, etc.). Quarante-six lettres patentes ont été accordées en 1992-1993, par exemple à l'Église de Scientologie. Les refus d'incorporer sont rares et résultent le plus souvent d'un vice de formulation dans la requête de reconnaissance.

Fin d'un long cauchemar juridique

## L'ADN sauve Guy Paul Morin

Toronto (PC) — Le long cauchemar juridique de Guy Paul Morin vient de se terminer. Grâce à un nouveau test d'ADN qui prouve son innocence, cet Ontarien de 34 ans a finalement été disculpé, hier, du terrible meurtre sexuel de la petite Christine Jessop commis voilà plus de dix ans et pour lequel il avait été accusé, acquitté, puis trouvé coupable et emprisonné pendant 18 mois.

Immédiatement après sa disculpation, Guy Paul Morin s'est fait offrir un dédommagement financier par le Procureur général de l'Ontario — dédommagement qui reste à négocier, mais qui se chiffra au moins à 250 000 \$, ne serait-ce que pour rembourser ses frais judiciaires. Le Procureur général a également annoncé qu'il venait de nommer Me Alan B. Gold, l'ex-juge en chef de la Cour supérieure du Québec, pour étudier la possibilité de tenir une enquête publique sur cette affaire, dont on dit qu'elle est l'une des plus longues de l'histoire juridique canadienne. Me Gold a 30 jours pour formuler ses recommandations quant à la meilleure façon de faire la lumière sur le comportement des policiers et de la poursuite dans ce dossier, surtout depuis le deuxième procès.

Les avocats de M. Morin prétendent que la police et la Couronne ont commis une série d'inconduites qui les ont amenés à condamner un innocent.

Hier, le sous-ministre de la Justice — qui remplaçait le Procureur général Marion Boyd, en voyage à Victoria pour une conférence ministérielle — a expliqué que le processus qui débute avec Me Gold servira justement à «maintenir la foi du public dans l'administration de la justice».

«Notre système est encore parmi les meilleurs au monde, mais il n'est pas infailible», a déclaré Me Larry Taman. Et, depuis Victoria, la ministre Boyd a envoyé un communiqué exprimant «ses plus profonds regrets à M. Morin, ainsi qu'à sa famille. Elle ne peut pas imaginer d'expérience plus troublante».

De plus, on a annoncé que l'enquête policière reprendra en vue de trouver le véritable assassin de la petite Jessop, qui n'avait que neuf ans lorsque son cadavre mutilé a été retrouvé en octobre 1984.

A sa sortie de cour, Guy Paul Morin a dit qu'il se sentait «comme un homme ressuscité».

«Je me sens tout léger (...) Une nouvelle vie commence pour moi», a-t-il déclaré, ajoutant qu'il fallait dorénavant que ce genre d'erreur judiciaire ne se reproduise plus jamais.

En cour, lorsque le juge Dubin a rendu son verdict d'acquiescement, la famille, les amis et les supporters de M. Morin se sont mis à crier et à sauter de joie.

Guy Paul Morin a longuement serré dans ses bras Joyce Milgaard, la mère de David Milgaard, cet autre Canadien devenu célèbre après avoir purgé 23 ans de prison pour un crime qu'il n'avait pas commis.

Dans le cas de Guy Paul Morin, c'est la science qui l'a sauvé: jeudi dernier, les avocats de la défense ont obtenu les résultats d'un nouveau test d'ADN qu'ils avaient commandé à des experts — deux Américains, un Canadien — en vue de prouver une fois pour toutes l'innocence de leur client, lors de la requête en appel qui devait débiter hier.



Guy Paul Morin



Des soldats du 1er Commando du Régiment aéroporté du Canada fouillent un camion dans la région de Belet Uen, en Somalie, en février 1993.

Un ex-soldat se confie au Devoir

## Pas d'entrée dans l'armée sans rite de passage

JOCELYN COULON  
LE DEVOIR

La séance d'initiation des recrues militaires à Petawawa captée par une bande vidéo amateur est un rite de passage qui ne devrait pas discréditer le travail de la plupart des soldats du Régiment aéroporté du Canada qui avait été envoyé en Somalie de décembre 1992 à juin 1993.

C'est ce qu'a soutenu au Devoir un ex-militaire qui a participé à cette initiation en août 1992. Lors d'une entrevue téléphonique, le jeune homme a déclaré qu'il avait lui-même initié une jeune recrue mais que jamais il ne s'était livré à des actes dégradants ou obscènes.

«Je reste fier du 1er Commando et de ce que nous avons fait en Somalie, a-t-il dit. Ce n'est pas une bande vidéo qui va faire que le commando n'est plus aussi bon».

La semaine dernière, la station CFCF de Montréal a diffusé des images d'un document vidéo où certains soldats du 1er Commando du Régiment aéroporté du Canada font subir une dure séance d'initiation à de jeunes recrues. Les images diffusées montrent des soldats recevant des coups à la poitrine ou des saletés au visage. Un soldat de race noire est attaché à un arbre et est aspergé de poudre pour les pieds. Dans une autre scène, l'expression «I love the KKK» a été écrite sur son dos.

La station montréalaise n'a pas retransmis les portions de la bande où, a-t-on fait savoir, on voit des soldats «forcés de manger des excréments et du vomir». On y verrait aussi «plusieurs exemples où on simule des relations sexuelles, où certains urinent les uns sur les autres».

Selon des informations obtenues par Le Devoir, plusieurs soldats auraient appelé le quartier général des Forces armées canadiennes la semaine dernière pour révéler l'identité du militaire qui a filmé la scène d'initiation. Ce soldat aurait été renvoyé du régiment pour mauvaise conduite quelques mois après avoir tourné les événements. À CFCF, on maintient que la bande vidéo diffusée par la station n'a pas été obtenue par ce militaire.

L'ex-soldat, qui a quitté le Régiment aéroporté quelques mois après son retour de Somalie à l'été 1993, a

décrit l'atmosphère dans laquelle baignaient les soldats lors de l'initiation.

«Chaque nouvelle recrue amène une caisse de 24 bières. Tu bois, tu bois. Tout le monde sait que pendant un party, les gens boivent. On a fait ça. Puis, certains ont tellement bu qu'ils ne savent plus ce qu'ils font».

Il a déclaré qu'il n'avait pas tout vu lors de la séance d'initiation qui s'est déroulée à la base de Petawawa derrière le bâtiment réservée aux soldats du commando. L'ex-militaire a souligné qu'une centaine de soldats vivaient dans ce bâtiment et que la plupart d'entre eux étaient présents lors de l'initiation. Aucun officier supérieur ne se trouvait sur les lieux de la scène.

L'ex-soldat dit qu'il a travaillé plusieurs années au sein du régiment et qu'il avait subi une initiation. Toutes les unités militaires canadiennes ont des rituels d'initiation, a-t-il soutenu.

«J'ai été initié l'année d'avant [1991], a-t-il dit. J'ai chiqué un bout de pain qu'on se passe de bouche à bouche. J'ai tellement bu que j'en suis tombé malade. J'ai roulé dans le sable. Puis, je me suis douché et c'était terminé. Ce n'est pas plus dur que ça».

«Lors de la séance d'initiation de 1992, j'avais un gars en face de moi. Je lui faisais faire des efforts physiques. Je courais avec lui. Chaque ancien avait un nouveau avec lui. Il fallait l'initier. Il y en a certains qui ont mis le paquet».

«Je pense que personne n'a été humilié, dit-il. Plusieurs riaient. C'est comme ça qu'il faut prendre l'initiation. En riant.»

L'ex-militaire a dit ne pas avoir eu connaissance des actes les plus scabreux qui ont été enregistrés sur la vidéo. Dans toute cette affaire, cet ancien soldat du régiment aimerait bien que le public retienne le fait que son unité s'est bien comportée en Somalie.

Après la mort du jeune Somalien Shidane Arone, en mars 1993, une commission d'enquête officielle avait révélé que le 2e Commando du régiment était miné par les actions d'un groupe rebelle qui défiait l'autorité. Plusieurs des soldats ont été traduits en cour martiale pour avoir torturé et tué le jeune Somalien. La commission, qui a déposé son rapport à l'été 1993, n'avait rien trouvé à redire contre les membres du 1er Commando.

# Cantel sait parler affaires!

129<sup>95</sup>\$\*

Le Motorola 850 : un téléphone portatif doté d'une multitude de fonctions.

MOTOROLA



Imaginez! Les économies réalisées sur vos interurbains pourraient payer vos frais de service mensuels.

### La Solution Affaires

- Inclut 50 minutes par mois d'appels locaux
- Appels locaux supplémentaires à 50¢ la minute
- Appels locaux illimités le week-end, sans frais

**GRATUIT!** 60\$ par mois d'appels interurbains au Canada pendant 6 mois (valeur : 360\$)\*. Offre d'une durée limitée.

### En prime :

- Appels locaux illimités le premier mois, sans frais.
- Mise en service gratuite (valeur: 60\$).

# CANTEL

LE POUVOIR DU RÉSEAU<sup>SM</sup>

49<sup>95</sup>\$  
par mois\*

Disponible chez :

CANTEL Centres de communications

MONTREAL  
5496, rue Notre-Dame Est  
(514) 254-5454

2360, rue Notre-Dame Ouest  
(514) 983-1666

770, rue Notre-Dame Ouest  
(514) 875-9512

1247, av. du Collège McGill  
(514) 871-1871

JOUETTE  
517, rue St-Charles Borromée Nord  
(514) 755-5000

ST-JEROME  
116, boul. du Carrefour  
(514) 438-3543

ST-LAURENT  
6315, ch. Côte-de-Liesse, bur. 102  
(514) 738-3833

ST-LEONARD  
5954, boul. Métropolitain Est  
(514) 257-8826

LAVAL  
379, boul. Curé-Labelle  
(514) 622-0303

1696, boul. des Laurentides  
(514) 629-6060

3364, boul. Saint-Martin Ouest  
(514) 682-2640

REPERTIGNY  
110, boul. Industriel  
(514) 581-4666

TERREBONNE  
1257, boul. des Seigneurs  
(514) 964-1964

BROSSARD  
7005, boul. Taschereau, bur. 150  
(514) 926-3111

ST-HUBERT  
3399, boul. Taschereau  
(514) 676-3963

DRUMMONDVILLE  
1565, boul. Lemire,  
(819) 478-0851

TROIS-RIVIERES  
5335, boul. des Forges  
(819) 372-5000

GRANBY  
99, rue Bouchard  
(514) 777-6612

ROBIC

DEPUIS 1892

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2  
Fax: (514) 845-7874 TEL: (514) 989-0444

La maîtrise des intangibles

## Mort de M. Canular

Les journalistes montréalais peuvent respirer plus à l'aise, celui qui savait si bien le mystifier n'est plus. En effet, Roger Tétreault (alias Yvon Rocher) est décédé dimanche à Montréal à l'âge de 54 ans, des suites d'une crise cardiaque.

Au cours des quelque trente dernières années, il s'était fait une solide réputation auprès des médias montréalais en leur faisant avaler les uns après les autres les canulars les plus invraisemblables.

## Nouvelle boutique



- COUTURIERS QUÉBÉCOIS
- ADRIENNE VITTADINI
- ANGELA BUCARO
- BALLINGER GOLD
- MORET
- MOULÉ
- ACCESSOIRES
- TÉLÉPHONE: 849-8080

LES ATRIUMS  
870, BOULEVARD DE MAISONNEUVE EST  
MONTRÉAL H2L 4S8 MÉTRO BERRI-UQAM

À la Kiosque du Bas

844-7882

À la Kiosque du Bas

# LE DEVOIR

# MONTREAL



Marina Orsini, porte-parole de Tel-Jeunes

## Au bout du fil, un jeune

Quelques minutes d'écoute peuvent changer des vies, parfois même les sauver des vies

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

À tout moment, le téléphone sonne: «Tel-Jeunes bonjour!». De l'autre côté du fil, il y a quelqu'un qui parle, se confie. C'est un jeune de cinq à vingt ans. Et la scène se reproduit au moins 90 000 fois par année.

Ils sont vingt en tout, des travailleurs à temps plein et salariés, psychologues, travailleurs de rue, sexologues, et autres, à répondre, au bout du numéro 288-2266, ou encore du 1-800-263-2260, à des demandes d'information ou des appels de détresse. Ces quelques minutes d'écoute peuvent changer des vies, parfois les sauver.

Présentement, le service est offert douze heures par jour, de midi à minuit. Mais si tout se passe bien, la ligne de Tel-Jeunes pourrait être disponible 24 heures par jour, sept jours par semaine, à partir du printemps.

Ceux qui ont mis en place ce service il y a quatre ans, dont la comédienne Marina Orsini, porte-parole de l'organisme, ont en effet lancé hier une levée de fonds pour mettre sur pied ce projet. Et pour le réaliser, 10 000 jeunes de niveau secondaire 1 et 2, de la Commission des écoles catholiques de Montréal promèneront une tirelire à travers la ville, au cours des prochaines semaines.

Hier, sept jeunes de la polyvalente Saint-Henri, à Montréal, sont venus témoigner de l'importance de Tel-Jeunes dans leur milieu. Étant donné le caractère fondamentalement anonyme de la ligne téléphonique, ils

parlaient principalement de leurs amis dans le besoin.

«J'avais une amie dont les parents sont alcooliques. Elle était souvent seule très tard le soir, pendant que ses parents partaient dans les bars, explique Marie-Eve. Elle n'était pas capable d'en parler. Elle a appelé Tel-Jeunes et depuis, elle est en famille d'accueil».

Selon Céline Muloin, directrice de Tel-Jeunes, le service pourrait facilement doubler pour répondre à la demande, puisque les téléphonistes de Bell rapportent régulièrement avoir reçu des appels pour Tel-Jeunes passé minuit. Déjà, on sait que les appels faits à Tel-Jeunes le soir proviennent d'usagers plus vieux, qui parlent plus longtemps et dont les problèmes sont plus graves.

Selon Julie, 12 ans, certains jeunes préféreraient appeler la nuit, c'est-à-dire à un moment où leurs parents n'écouteraient pas leur conversation. On sait en effet que les jeunes appellent principalement pour résoudre des problèmes qu'ils vivent avec leur parents.

80 % des jeunes qui appellent sont des filles. Alors que la moyenne d'âge des usagers du service était de 12 ans il y a quelques années, elle est aujourd'hui de 15 ans. 70% des appels proviennent également de l'extérieur de Montréal.

«Géographiquement, l'isolement est encore plus important», de dire Mme Muloin, qui reconnaît par ailleurs que les problèmes des jeunes se déroulent généralement sur un fond de solitude.

### Accident mortel de Mirabel

## Rien dans la boîte noire

PRESSE CANADIENNE

Aucune conversation utile n'a pu être tirée de la boîte noire du Boeing 747 de la Royal Air Maroc qui a été impliqué dans un accident mortel, samedi dernier à Mirabel.

Le laboratoire du Bureau de la sécurité des transports du Canada à Hull a vainement procédé à l'audition d'une des bandes d'enregistrement de l'appareil de la Royal Air Maroc, confirmait hier Ghyslain Charron, agent d'affaires publiques au bureau, à Hull. Samedi, vers 16h40, le Boeing 747-

400 a heurté mortellement les trois travailleurs de l'équipe de dégivrage Jean-Pierre Massie, 37 ans de Bellefeuille, Giovanni Forgione, 48 ans de Saint-Louis-de-Terrebonne et Marc Tremblay 32 ans de Saint-Jérôme.

Ce ruban n'enregistre que les 30 dernières minutes de conversation entre la cabine de pilotage et l'extérieur et est branché sur l'alimentation du moteur, expliquait de son côté Serge Lemire, gestionnaire intérimaire du bureau régional de Montréal du Bureau de la sécurité des transports du Canada.

Un rêve se concrétise à Sainte-Justine

## Le Centre de cancérologie Charles-Bruneau devient réalité

Le plus important du genre au Canada

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

L'instigateur, fondateur, concepteur, idéateur, motivateur et grand mentor de la lutte au cancer chez les enfants, le Dr Jocelyn Demers de l'hôpital Sainte-Justine, avait tout pour crier victoire hier.

Avec pour échos les rires sonores d'enfants leucémiques qui partagent sa vie depuis 20 ans, le Dr Demers était tout sourire lors de l'inauguration en grande pompe du Centre de cancérologie Charles-Bruneau de l'hôpital Sainte-Justine, devenu réalité huit ans après avoir germé dans l'imagination du bon docteur.

Ce centre de cancérologie pédiatrique sera le plus important du genre au Canada et ses activités s'organiseront autour de quatre missions principales: la pharmacologie, la greffe de moelle osseuse, la recherche épidémiologique sur les causes de cancer chez l'enfant et le traitement du cancer du cerveau.

Sans l'acharnement du Dr Demers, d'André Chagnon, président du groupe Vidéotron, du directeur de l'hôpital Sainte-Justine, Richard L'Écuyer (aujourd'hui décédé) et de la fondation Charles-Bruneau, nommée en mémoire du fils du journaliste Pierre Bruneau de TVA, Charles, décédé du cancer en 1988, ce projet ambitieux n'aurait jamais vu le jour. Des 17 millions nécessaires à la construction du centre — dont 3 à 4 restent à amasser —, pas moins de 15 millions ont été récoltés par des dons privés. Du jamais vu, ou presque, au Québec.

«La seule chose qu'on voulait, c'était de mettre le focus sur le cancer de l'enfant. Les médicaments ne changeront pas du jour au lendemain, mais si tous les gens peuvent

travailler ensemble, ça nous permettra d'aller plus vite et d'avancer», a souligné hier le Dr Demers, chef du département d'hématologie à Sainte-Justine.

Le nouveau centre établira des liens serrés avec le St-Jude Children's Research Hospital — le plus important centre de cancérologie pédiatrique au monde — et le Dana Farber Cancer Institute, affilié à la prestigieuse université de Harvard à Boston.

### Unité de 24 lits

En plus des laboratoires de recherche, le centre abritera une unité de 24 lits pour les enfants hospitalisés, une unité de greffe de moelle osseuse, un centre de jour pouvant recevoir 14 000 visites par année et des équipements de résonance magnétique.

On prévoit que des enfants d'autres provinces canadiennes viendront s'y faire soigner et que le centre aura la masse critique de chercheurs nécessaire pour attirer d'intéressantes subventions de la part des fabricants pharmaceutiques.

Le gouvernement du Québec a injecté deux millions dans la construction du centre, promis à l'époque par la ministre de la Santé, Thérèse Lavoie-Roux.

Le fédéral et le provincial ont partagé 90 % des coûts de la résonance magnétique.

Le Dr Demers, qu'on surnomme déjà le missionnaire de la lutte au cancer, a brandi hier dans sa main une petite capsule renfermant les noms des 4512 enfants traités pour le cancer à l'hôpital Sainte-Justine depuis 1963.

Une capsule qui doit être insérée dans un «monument aux enfants»

que le Dr Demers veut ériger au centre du grand escalier en colimaçon qui s'é élance dans le nouveau Centre Charles-Bruneau. «Comme Charles Bruneau, ils sont partie prenante de cette lutte contre le cancer et je veux qu'ils soient présents avec nous, ici. Tout le temps», a dit le Dr



Le Dr Jocelyn Demers, était tout sourire, hier.

Demers, qui caresse déjà la phase II de ce projet. Aujourd'hui, de 60 à 65 % des enfants atteints de cancer — on en compte 2000 au Québec — survivent, comparativement à 30 % en 1960.

Malgré ces progrès spectaculaires, le cancer demeure la deuxième cause en importance de décès chez les enfants.

L'appareil municipal

## Une réorganisation réorganisée

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

À peine adoptée, la réorganisation administrative de l'appareil municipal montréalais fait l'objet d'une réorganisation.

En effet, le maire Pierre Bourque proposera lundi soir prochain, lors de la séance du conseil municipal, d'ajouter un vingt et unième service municipal. Il s'agit du Service de l'habitation qui sera dirigé par Fabien Courmoyer, actuellement assistant-directeur au module habitation. Ce secteur d'activités devait, à l'origine, relever, du moins jusqu'au 31 mars prochain, du Service de l'urbanisme. La modification présentée survient après que les élus municipaux ont terminé, le 13 décembre dernier, la restructuration annoncée par le maire Bourque.

Cette proposition correspond à un plus large démantèlement de l'ancien Service de l'habitation et du développement urbain.

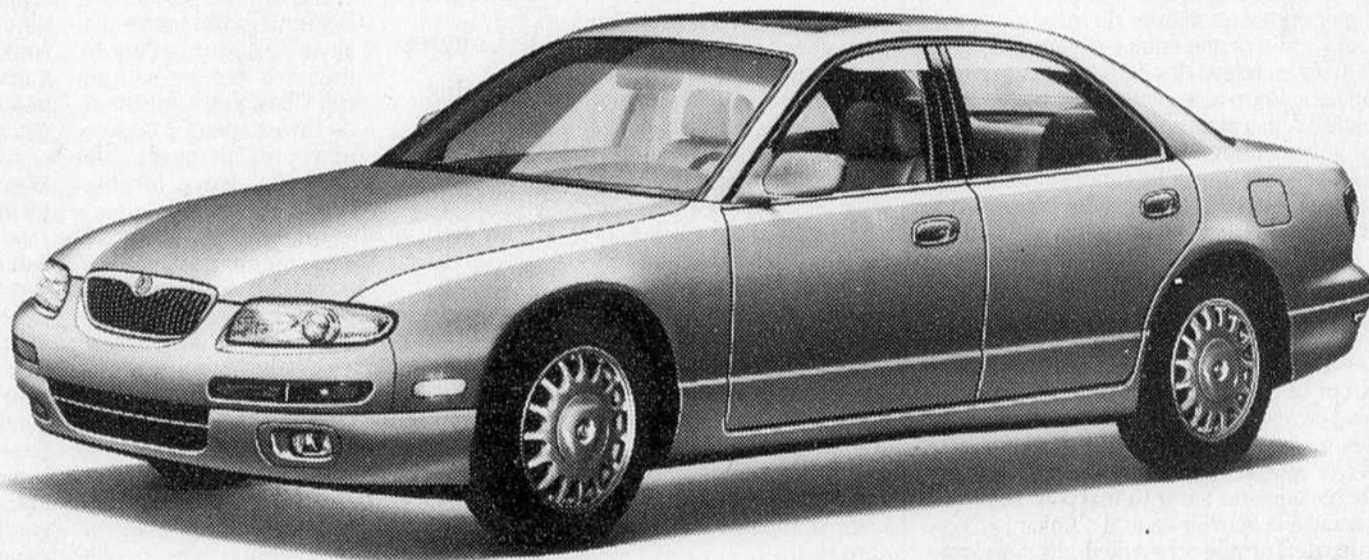
Selon des rumeurs, certains membres du comité exécutif, dont Pierre Goyer, ne voyaient pas d'un bon œil que les activités d'un même service soient ainsi éparpillées.

Joint au téléphone hier en fin d'après-midi, M. Goyer a démenti ces informations de coulisses. «Je n'ai pas de réticences. Pour utiliser le langage de l'ancienne administration, il y a lieu de créer une interface entre l'habitation et l'urbanisme. On marche sur le même terrain, mais ce n'est qu'un élément technique d'ordre administratif», a-t-il affirmé.

M. Goyer espère d'ailleurs que ce changement ouvrira une nouvelle porte.

«L'urbanisme va revenir à sa fonction première qui est de gérer le développement dans son ensemble, et peut-être commencer, enfin, à faire de la planification, ce qui n'a jamais été fait à Montréal», soutient M. Goyer.

## LOUEZ LA GAGNANTE



L'AJAC a nommé la Mazda Millenia «Meilleure nouvelle voiture de luxe» de l'année.

L'Association des journalistes automobile du Canada (AJAC) a décerné

à la Mazda Millenia 1995 le titre le plus prestigieux: «Meilleure nouvelle

voiture de luxe». Tout en elle, de son esthétique

unique aux performances de son moteur à cycle

Miller offert en option, lui a valu les éloges du

monde de l'automobile. N'est-il pas temps pour

vous de découvrir personnellement ce qu'il en est? Nous serons heureux

de vous réserver un essai sur route au moment qui vous conviendra.

**mazda**  
Je me sens bien

LOCATION  
Personnalisée  
MAZDA<sup>MC</sup>

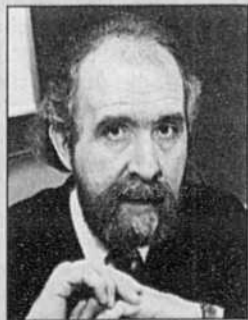
LOUEZ À PARTIR  
DE SEULEMENT  
**569\$\***  
par mois pour 36 mois

## Les conférences publiques de la FQPPU

Fédération québécoise des  
professeures et professeurs d'université

Troisième déjeuner-causerie

La responsabilité sociale des universités



**Gérald Larose**  
président de la CSN

Le 27 janvier 1995, à midi  
salon Place Montcalm  
Hôtel Loews Le Concorde, Québec

Participation et repas: 25\$  
R.S.V.P.: FQPPU (514) 843-5953  
Possibilité de réserver des tables pour huit personnes  
FQPPU, 4446, boul. Saint-Laurent, bureau 405, Montréal, (Québec) H2W 1Z5

\*Taux de location personnalisée Mazda. Le taux ne s'applique qu'au modèle neuf Millenia 1995 (K4LV751B00) décrit ici pour une location de 36 mois. Des termes plus courts sont offerts. Un versement initial de 3 700 \$ et un dépôt de 700 \$ sont requis au moment de la transaction. L'obligation totale contractée est de 24 894 \$, comprenant le transport et la préparation. Limite de 75 000 kilomètres. Frais de 0,08 \$ (8 cents) le kilomètre additionnel. Sujet à l'approbation du crédit. L'offre est valide à partir du 5 janvier 1995 et pour une durée limitée. Frais d'immatriculation, assurance et taxes en sus. Votre concessionnaire peut louer à moindre prix. Voir les concessionnaires participants pour les détails. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Les véhicules peuvent différer de celui illustré ici.

LE DEVOIR

## LE MONDE

EN BREF

## UNE MARCHÉ POUR JACQUES GAILLOT



Évreux (AFP) — Une vingtaine de partisans de Jacques Gaillot, l'évêque français révoqué par le Vatican, ont entamé hier une marche à travers la France destinée, selon les organisateurs, à poursuivre le débat suscité en France par la décision papale. La première étape de cette marche, organisée par le collectif «Evreux sans frontières», cette ville de Normandie dont Mgr Gaillot était l'évêque, est le port du Havre. Les organisateurs souhaitent «engager un dialogue sans frontières» avec les habitants des villes-étapes. Ils sont porteurs d'une malle contenant les pétitions et les courriers de soutien à l'évêque destitué qu'ils veulent porter, après leur périple, au Vatican.

## L'ENCERCLEMENT DES TCHÉTCHÈNES

Moscou (Reuter) — Alors que le conflit russo-tchétchène entre dans sa septième semaine et que Grozny est toujours partiellement aux mains des combattants fidèles au président Djokhar Douaïev, les troupes russes ont changé de tactique et tentent, semble-t-il, d'isoler les défenseurs de la capitale tchétchène. Les troupes du ministère de l'Intérieur ont ainsi effectué une offensive sur le village d'Assinovskaïa, non loin de la frontière avec la république d'Ingouchie. Selon un communiqué du gouvernement russe, diffusé hier après-midi, le village a été «libéré» de tous les combattants tchétchènes qui y étaient retranchés. Selon un expert militaire occidental à Moscou, l'objectif des Russes est maintenant de couper les voies de communication des Tchétchènes et de prévenir toute coordination des opérations de résistance.

## BERLUSCONI NE S'OPPOSERA PAS

Rome (d'après AFP) — Le Pôle de la Liberté, qui regroupe en Italie l'ex-majorité de droite dirigée par Silvio Berlusconi, s'abstiendra probablement sur le vote de confiance, selon plusieurs sources parlementaires. Ceci devrait permettre à la chambre des députés italienne de voter la confiance au nouveau gouvernement de Lamberto Dini. «L'orientation du Pôle est favorable à l'abstention», a déclaré hier soir Pier Ferdinando Casini, responsable du groupe parlementaire du Centre chrétien-démocrate (CCD), qui a participé à une réunion de l'ex-majorité, rassemblant Forza Italia, Alliance Nationale (néofasciste) et CCD.

## ON SE PRESSE EN HAÏTI

New York (AFP) — Dix-neuf pays se sont déclarés prêts à fournir du personnel militaire pour la Mission des Nations unies en Haïti (MINUHA) qui prendra en mars la relève de la force multinationale déployée dans ce pays, a-t-on annoncé officiellement hier à l'ONU. Le secrétaire général de l'organisation Boutros-Ghali a communiqué la liste des pays prêts à fournir des contingents militaires à la MINUHA. Il s'agit des pays suivants: Antigua, Argentine, Bangladesh, Barbade, Canada, Djibouti, États-Unis, France, Guatemala, Guyana, Hongrie, Inde, Jamaïque, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Suriname, Trinité et Tobago, Tunisie.

## AIDE CANADIENNE AU JAPON

Ottawa (PC) — Canada fournira des secours d'urgence et des abris temporaires aux victimes du tremblement de terre au Japon, et y enverra une équipe d'ingénieurs sismologues pour aider au relevé des édifices et autres ouvrages endommagés. Cette aide sera acheminée à Osaka à compter d'aujourd'hui, a annoncé le premier ministre Jean Chrétien. La Croix-Rouge coordonnera la distribution du matériel d'urgence, qui comprendra notamment des lits de camp, des sacs de couchage, des couvertures, des ustensiles, des bidons à eau et des petits réchauds.

## TROP DOUX AVEC LES KURDES

Ankara (AFP) — L'écrivain turc Yaşar Kemal a comparu hier devant la Cour de Sécurité de l'État d'Istanbul pour déposition après l'ouverture d'une enquête judiciaire il y a deux semaines sur un article publié dans l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*. Un procureur a demandé la mise en état d'arrestation de Yaşar Kemal pour son article où il avait accusé le pouvoir central d'Ankara «d'opprimer les Kurdes de Turquie privés de droits démocratiques et humains». Rejetant cette demande, le tribunal a laissé en liberté le célèbre écrivain âgé de 72 ans, qui comparaitra en tant que prévenu libre. Un procès devra être intenté d'ici quelques jours contre Yaşar Kemal conformément à l'article 8 de la loi antiterrorisme, à indiqué le procureur Isa Geyik. Cet article sanctionne toute «propagande séparatiste qui vise l'intégrité indivisible de l'État et la nation de la république de Turquie».

## DELORS, LE «PETIT POUCE»

Bruxelles (AFP) — Désormais ancien président de la Commission européenne, Jacques Delors a fait hier ses adieux aux ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne, et il a passé le témoin à la mi-journée à son successeur, le Luxembourgeois Jacques Santer. Après dix années à la tête de la Commission, M. Delors arrivait au terme des hommages qui marquent la fin de son mandat. «Dans l'histoire de l'Europe, j'aurai été un petit pouce avec ses cailloux blancs car, dans une histoire humaine, on ne fait guère plus que cela», a déclaré modestement M. Delors aux ministres des Affaires étrangères. M. Delors répondait à un hommage appuyé du chef de la diplomatie française Alain Juppé. Ironie de l'histoire, c'est au gaulliste Juppé — adversaire politique du socialiste Delors en France — qu'avait échu la tâche de lui exprimer la reconnaissance du Conseil, car Paris exerce ce semestre la présidence tournante de l'Union.

## FONCTIONNAIRES FANTÔMES

Brasilia (service espagnol de l'AFP) — Le Brésil considère qu'il a sur ses listes de fonctionnaires 16 000 «fantômes» auxquels il a coupé le salaire en janvier, économisant ainsi l'équivalent de 11 millions de dollars canadiens. De fait, le gouvernement du Brésil donne à ces 16 000 «fantômes» un délai, d'ici avril, pour s'enregistrer en bonne et due forme, s'ils existent. En décembre 1994, l'État brésilien avait 586 000 noms sur ses listes de fonctionnaires, mais seulement 570 000 ont donné signe de vie lors d'un recensement destiné à traquer les auteurs d'une fraude aux dépens du Trésor public. C'est l'ancien président Itamar Franco qui avait ordonné une telle enquête, avant l'entrée en fonction de Fernando Henrique Cardoso.

## Israël pleure, Gaza se réjouit

Colère et désarroi dans les familles de militaires israéliens, climat de guerre sainte dans les milieux palestiniens

Les obsèques de la majorité des victimes de l'attentat de dimanche perpétré par des intégristes palestiniens ont été tenues hier en Israël, dans une atmosphère de deuil national. Cette atmosphère contraste avec les scènes de réjouissances dans la bande de Gaza, montrées par la télévision israélienne.

Jérusalem (AFP) — L'armée israélienne a enterré lundi dans une atmosphère de deuil national la plupart de ses 18 soldats tués dimanche dans un attentat-suicide à l'explosif près de Netanya, au nord de Tel-Aviv.

Cette attaque est la plus meurtrière contre l'armée depuis celle menée par le Hezbollah pro-iranien contre son quartier-général de Tyr au Liban-sud en novembre 1983, qui avait tué 29 soldats.

Au quartier militaire du Mont Herzl à Jérusalem, des centaines de personnes sont rassemblées lorsque six «bérets rouges» arrivent, portant sur les épaules un cercueil enveloppé d'un drapeau israélien.

À l'aide de cordes, ils vont lentement descendre en terre leur camarade d'armes, le sergent-chef Yaron Blum, 20 ans. Des sacs de sable sont vidés dans la fosse, au milieu des sanglots.

Fusil Galil en bandoulière, un capitaine des paras en tenue de combat prononce l'éloge funèbre de la victime. «Nous poursuivrons la lutte dans laquelle tu étais engagé. Nous baronnerons la voie au terrorisme», dit-il, la voix brisée.

Un rabbin militaire récite des psaumes. Puis, des gerbes et des bouquets de fleurs sont déposés par des hauts gradés de l'armée, des parents, des amis, des inconnus. Le Kaddisch, la prière des morts, est prononcé, ponctué par les «amen» de la foule.

Les parents, accablés, se soutiennent mutuellement. Une jeune soldate vient caresser le visage baigné de larmes de la mère endeuillée, alors que fuse le «El Malé Rahamim» («le Tout-Puissant, plein

de miséricorde»), un douloureux chant funèbre.

Douze jeunes parachutistes présentent les armes, et repartent au pas. Les uns après les autres, des militaires viennent déposer sur la tombe fraîche qui un caillou, qui une motte de terre, en signe de souvenir.

Mais des hommes sont déjà à l'ouvrage devant une autre fosse. Celle du sergent Maya Kopstein, une jeune fille de 19 ans, dont le cercueil est lui aussi porté par six parachutistes du même rang.

Les parents encore jeunes de la victime s'étreignent, quand un rabbin militaire vient déchirer le col de la chemise du père, signe de deuil dans la tradition juive.

«Nous ne t'oublierons jamais», dit ce dernier en s'adressant à sa fille disparue. Héros de la bataille du Golan durant la guerre israélo-arabe de 1973, il s'exprime en termes sobres pour garder contenance, avant de s'effondrer, terrassé par la douleur.

Les camarades de la disparue ne peuvent retenir leurs larmes. Une jeune soldate s'évanouit, et des infirmiers lui portent secours, pendant que le rituel se



Ces parachutistes ont porté, hier, le corps de Maya Kopstein, 19 ans, tuée dimanche.

poursuit. À nouveau, c'est le grondement sourd du Kaddish, suivi du «El Maalé Rahamim». A nouveau les gerbes sont déposées. Cette fois, la cérémonie s'achèvera sur une salve d'honneur.

Il y a moins d'un an, certains des militaires tués dimanche près de Netanya étudiaient encore au lycée René Cassin de Jérusalem. En quelques mois, cet établissement à vocation francophone a ainsi perdu cinq de ses anciens élèves tués au combat au Liban ou lors d'attentats palestiniens.

## «20 porcs et 60 singes»

Le Djihad islamique insulte les soldats assassinés

Gaza (Reuter) — Des centaines d'habitants de Gaza se sont massés devant les domiciles des deux jeunes auteurs de l'attentat que groupe Djihad islamique présente comme des martyrs qui ont «tué 20 porcs et blessé 60 singes».

Des veillées ont été organisées en mémoire de Salah Chaker, 27 ans, du camp de réfugiés de Rafah, et Anouar Soukkar, 23 ans, originaire de Gaza-ville.

Les parents de Soukkar ont publié une déclaration affirmant: «Nous sommes fiers du martyre de notre fils qui a mené à bien une opération audacieuse qui lui vaut l'estime de Dieu.»

«La guerre sainte contre l'occupation israélienne est légale. C'est une lutte sans fin contre l'ennemi, qui n'a rien à voir avec le plan de paix», a déclaré le cheikh Abdallah al-Chami, un des chefs du Djihad islamique.

L'opération de dimanche «représente un pas qualitatif» dans la mesure où elle a permis d'aller frapper des militaires en s'infiltrant au travers des lignes israéliennes, a-t-il affirmé.

Selon lui les auteurs de l'attentat n'avaient pas en effet de permis de travail ni de documents leur permettant de pénétrer en Israël en toute légalité.

Le mouvement intégriste Hamas, qui se livre lui aussi à des attentats anti-israéliens, a rendu hommage lundi à l'opération héroïque de ses «frères, fils et guerriers saints du mouvement Djihad islamique».

## Manifestation monstre au centre de Washington

## «Arrêtez l'holocauste», crient les pro-vie

Washington (AFP) — Ragaillardis par la récente victoire républicaine au Congrès, des dizaines de milliers d'opposants à l'avortement — 45 000 selon la police, 100 000 selon les organisateurs — ont défilé hier à Washington, de la Maison-Blanche au Capitole, pour réclamer la protection du droit à la vie des foetus.

«L'avortement est un meurtre», «les foetus sont des êtres humains», «arrêtez l'holocauste», proclamaient une forêt de banderoles multicolores brandies par les manifestants rassemblés derrière la Maison-Blanche, pour écouter les discours des élus et des responsables de cette «Marche pour la vie». Cette marche marquait le 22<sup>e</sup> anniversaire de la légalisation du droit à l'interruption de grossesse aux États-Unis.

Arrivés en groupes ou en famille, les manifestants, parmi lesquels de nombreux religieux et des enfants, ont bravé le froid pour participer à cette «messe» annuelle des «pro life» (pro-vie). «Les foetus ont droit à la vie et nous devons sensibiliser les jeunes sur cette question», a expliqué le révérend Jim Gannon, venu avec un groupe de 75 élèves d'un lycée catholique de Philadelphie (Pennsylvanie), fermé pour la journée.

Sur la tribune dressée au pied de l'obélisque du «Washington Monument», les discours étaient parfois véhéments. «Personne n'a autant fait pour faciliter le meurtre des foetus que Bill Clinton, le «président de l'avortement», a lancé un représentant républicain du New Jersey, Christopher Smith.

Un autre élu a suscité de son côté un tonnerre d'applaudissements en appelant à l'arrêt des «4500 interruptions de grossesses» pratiquées chaque jour aux États-Unis. «Nous avons le Congrès le plus pro life de l'histoire. Arrêtons l'holocauste. L'été qui vient sera celui de la vie», a promis l'orateur.

Le cortège s'est ensuite ébranlé, empruntant la large Constitution Avenue pour se diriger vers la colline du Capitole avec pour étape finale

le bâtiment de la Cour suprême, qui avait décidé le 22 janvier 1973, par l'arrêt Roe contre Wade, de légaliser le droit à l'avortement sur le territoire fédéral.

C'est devant cet imposant édifice blanc, situé juste derrière le Capitole, que les manifestants ont marqué avec force leur opposition à l'avortement. Là, devant une photo géante d'un foetus avorté, des groupes se sont formés pour reprendre des slogans anti-avortement, chanter des psaumes ou prier, chapelet à la main, à genoux sur le trottoir.

«Cela fait 22 ans que je participe à la marche et je reviendrai encore, même en chaise roulante», a affirmé Jose Roig, un retraité d'origine cubaine qui, malgré ses 73 ans, a couvert allègrement les quelque trois kilomètres de parcours.

Interrogé sur la recrudescence des actes de violence, parfois meurtriers, autour des cliniques pratiquant l'avortement, le vieil homme a désigné du doigt un groupe de jeunes élèves du cortège: «Regardez, nous manifestons pour la vie de façon très pacifique. La violence et le meurtre n'ont rien avoir avec notre mouvement.»

## Les Polonais et Auschwitz

Varsovie (AFP) — Pour 47 % des Polonais, l'ancien camp nazi d'Auschwitz symbolise le martyre de leur peuple, et seulement 8% l'associé à l'holocauste du peuple juif, selon un sondage dont les résultats ont été communiqués hier à la presse par M. Andrzej Zakrzewski, le coordinateur polonais des célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire de la libération du camp.

Selon ce sondage, réalisé par l'institut gouvernemental CBOS du 13 au 16 janvier auprès d'un échantillon de 1100 personnes, 20 % des Polonais pensent qu'à Auschwitz les nazis avaient exterminé à la fois Juifs et Polonais, alors que pour 61 %, c'était un lieu d'extermination de «nombreux peuples».

M. Zakrzewski a également annoncé que 29 délégations officielles, dont 16 conduites par des chefs d'État et quatre par des membres de familles royales, avaient jusqu'ici confirmé leur présence aux cérémonies qui doivent se dérouler jeudi et vendredi à Auschwitz-Birkenau et à Cracovie, dans le sud de la Pologne.

La délégation américaine doit être conduite par M. Elie Wiesel, Prix Nobel de la Paix, et celle d'Israël par le président de la Knesset, M. Sheva Weiss. La France sera représentée par Mme Simone Veil, ancienne détenue d'Auschwitz, ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville et non par le ministre de la Défense François Léotard, comme initialement prévu.

De son côté, M. Arnold Mostowicz, président de l'association des Anciens Combattants juifs en Pologne, a déploré lundi «les discussions sur la base de ressentiments polono-juifs» à l'occasion de cette anniversaire. Il a ajouté que les Polonais étaient «les seuls à ne pas reconnaître à Auschwitz son caractère de symbole de la Shoah», alors que «le monde entier le reconnaît».

## Répression antidrogue aux Pays-Bas

Le gouvernement néerlandais remet en question son laxisme légendaire

Les douanes néerlandaises ont annoncé hier avoir saisi 2 tonnes de marijuana, d'une valeur marchande de 9 millions de florins (environ 7 millions de dollars canadiens) à Rotterdam (ouest des Pays-Bas). La drogue était dissimulée dans un conteneur rempli de sachets de thé, qui provenait d'Afrique du Sud et était entreposé dans le port de Rotterdam. Aucune arrestation n'a été effectuée. Cette saisie survient à un moment où les autorités néerlandaises remettent en question leur politique traditionnellement laxiste en matière de drogue.

ALAIN FRANCO  
LE MONDE

Amsterdam — Les statistiques sont éloquentes: au moins 1500 coffee-shops répartis dans tous les Pays-Bas alimentent le million de Néerlandais fumeurs plus ou moins réguliers de cannabis.

Le cannabis serait au sixième rang des productions nationales

dans les serres, les greniers, voire les logements de Néerlandais. S'il faut en croire le centre de recherche de la police (CRD), la *nederwiet* aurait même accédé au sixième rang des productions nationales, *ex aequo* avec... la tomate!

Ces chiffres extraordinaires ne font plus l'objet de contestations au royaume d'Orange, tout au plus de quelques nuances. Ainsi, Adrien Jansen, qui prépare un ouvrage sur l'économie de la culture du cannabis (après avoir publié une étude documentée sur les coffee-shops à Amsterdam) place la *nederwiet* «au 7<sup>e</sup> ou au 8<sup>e</sup> rang des produits agricoles». Et de détailler: «J'estime la production totale à 40 tonnes, soit environ 160 millions de florins au prix de gros et trois à quatre fois plus au détail. C'est beaucoup, mais cela ne représente pas plus de 2 % à 3 % de la production du Maroc.»

## Une croissance explosive

Si la culture de cannabis aux Pays-Bas est si florissante, c'est parce que la loi, très floue, laisse peu de possibilités d'intervention à la police, d'ailleurs peu motivée face à une pratique tolérée quand elle est à petite échelle. Là réside une autre particularité de ce marché très spécial: il est fragmenté, quasi artisanal, nécessitant peu de capital mais beaucoup de main-d'œuvre. Selon Ben Dronkers, propriétaire de plusieurs coffee-shops et premier producteur de graines de cannabis aux

Pays-Bas à travers sa compagnie Sensi Seeds, au moins 50 000 Néerlandais font pousser de la *nederwiet*. Pour Adrien Jansen, «la très grande majorité des producteurs obtiennent une dizaine de kilos par an. Ceux qui produisent en très grande quantité se comptent sur les doigts d'une main».

La croissance explosive de la production de la *nederwiet*, tout comme la multiplication anarchique des *coffee-shops* ébranlent la politique néerlandaise en matière de toxicomanie.

Tout récemment, le ministre de la justice, Winnie Sorgdrager, reconnaissait devant la presse étrangère aux Pays-Bas que les autorités avaient «perdu le contrôle». Mais, s'empressait-elle d'ajouter, «même si la légalisation me semble un mot trop fort, je reste définitivement convaincue de la nécessité de séparer les marchés des drogues douces et des drogues dures».

Cette division est à l'origine de la spécificité néerlandaise: en tolérant la vente sous certaines conditions des dérivés du cannabis, pas de transactions supérieures à 30 grammes, pas de vente aux mineurs de moins de seize ans, pas de drogues

dures, pas de publicité ni d'affichage, et pas de trouble de l'ordre public, on évite de mettre en contact les jeunes avec l'héroïne ou la cocaïne.

Cette politique a fait ses preuves: l'âge moyen des toxicomanes à Amsterdam a ainsi régulièrement baissé pendant plus d'une décennie (avant de remonter en 1992 et 1993)! Les adolescents, notamment des fils d'immigrés, prêts à tout essayer, sont souvent hermétiques à la distinction drogues douces-drogues dures. Et certains propriétaires de coffee-shops se lancent dans le trafic de drogues dures. «Au départ, nous pensions avoir affaire à des idéalistes».

Cela a fonctionné ainsi pendant des années, mais ce commerce a fini par attirer des dealers professionnels dont le but est de gagner le plus d'argent possible», avoue candidement Winnie Sorgdrager.

Les ministères concernés travaillent donc à un rapport qui servira de base à une discussion parlementaire au printemps prochain. Selon Winnie Sorgdrager, plusieurs mesures sont à l'étude, de la réduction forcée du nombre des coffee-shops à l'introduction d'un système de licences pour ces établissements ou pour les producteurs.

Le gouvernement, soumis à la pression des États voisins, France en tête, qui s'inquiètent du développement d'un tourisme de la drogue à destination des Pays-Bas, s'affirme décidé à revenir à une situation «plus gérable».

# LE DEVOIR

## POLITIQUE

Elles seraient rendues publiques dès mars

### Le Hir confie une série d'études économiques à l'INRS

JEAN CHARTIER  
LE DEVOIR

Le ministre délégué à la Restructuration, Richard Le Hir, a confié la réalisation d'une série d'études économiques — on dénombre 19 sujets en tout — à l'Institut national de la recherche scientifique, une composante du réseau de l'Université du Québec. Celles-ci ont été commandées dès la mi-décembre et la version préliminaire de chacune devra être terminée dès la fin février de manière à ce qu'elles soient rendues publiques à compter de mars et jusqu'en mai.

M. Le Hir a annoncé la semaine dernière qu'en tout une quarantaine d'études sont faites en diverses instances de recherches et son chef de cabinet, René Blouin, a confirmé hier que les fonctionnaires de plusieurs ministères sont également mis à contribution.



Richard Le Hir

Un contrat a été présenté le 13 décembre par le secrétaire général du ministère de la Restructuration, Pierre Campeau, stipulant que le document de travail numéro 1 portera sur les «Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec». Ce document doit être remis dans quatre semaines.

Le contrat dont *Le Devoir* a obtenu copie demande en outre d'arrêter les «caractéristiques économiques fondamentales du projet québécois de souveraineté». Il requiert un examen de l'évolution et de la structuration des échanges économiques extérieurs du Québec avec les autres provinces, les États-Unis et le reste du monde.

Une étude sera menée au sujet de «l'union monétaire, de ses avantages pour le Québec et le reste du Canada, des modalités qui prendraient cette union avec l'accession du Québec à la souveraineté».

L'INRS considère «le maintien de l'espace économique canadien : la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, et les éléments d'harmonisation accompagnant cette libre circulation». On constate qu'il y a toujours un volet positif en regard du reste du Canada dans les études commandées.

On scrute aussi «l'accès du Québec aux marchés extérieurs hors Canada: le GATT, la zone de libre-échange nord-américaine et les autres pays».

Hormis ce bloc sur les échanges extérieurs, une autre série concernera le développement économique.

Le ministre de la Restructuration demande en effet une étude d'impact économique à court terme de l'accession du Québec à la souveraineté, une autre à long terme, une troisième «en terme des chances d'une politique de plein emploi», une quatrième «en terme du renforcement du développement économique général», une cinquième sur le «développement plus rapide des PME dans les régions» et une sixième sur le «renforcement du développement et de la diffusion des technologies». Un quatrième bloc de recherches examine en ce moment la «fiscalité et les finances d'un Québec souverain» et finalement on mène des études spéciales à caractère régional et sectoriel, notamment sur l'Outaouais, sur les autres régions frontalières, sur les régions maritimes et le maintien des zones de pêches, sur le secteur agro-alimentaire, sur l'efficacité et le coût de l'administration gouvernementale. L'INRS obtiendra 438 000 \$ pour cette série d'études économiques.

### Main dans la main



PHOTO AP

JEAN CHRÉTIEN, a été reçu hier par le président argentin Carlos Menem au siège du gouvernement dans le cadre d'une visite officielle de deux jours. M. Chrétien était arrivé en Argentine samedi matin et le week-end qu'il a passé dans ce pays entrant dans le cadre d'un séjour privé. Après son entretien avec M. Menem à la mi-journée, le premier ministre devait déjeuner avec des représentants de la communauté d'affaires argentine-canadienne avant de signer dans la soirée des contrats commerciaux d'une valeur de 135 millions \$. Il devait rencontrer de nouveau dans la soirée le président Menem à l'occasion d'un dîner. Le premier ministre canadien est arrivé en Argentine à la tête d'une délégation de 150 hommes d'affaires.

### Commission consultative régionale à Montréal

## Cent vingt-huit heures pour dire OUI ou NON

KONRAD YAKABUSKI  
LE DEVOIR

Les Montréalais auront 128 heures pour faire part de leur «approbation ou divergence» à l'avant-projet de loi sur la souveraineté lorsque la commission consultative régionale débutera ses travaux à partir du 15 février prochain.

Le Secrétariat de la Commission régionale de Montréal sur l'avenir du Québec a en effet dévoilé les règles de participation à cette instance qui sera chargée de sonder les citoyens de la métropole sur leur vision d'un Québec souverain. À cette fin, la commission tiendra 128 heures d'audiences publiques, sept jours par semaine, entre le 15 février et le 5 mars 1995.

La participation des citoyens prendra trois formes: mémoires écrits sans présentation verbale devant la commission, mémoires écrits avec présentation verbale, ou présentations verbales sans mémoire écrit.

Peu importe la forme choisie, tout individu, groupe ou organisme voulant avoir son mot à dire doit s'inscrire avant le 5 février 1995 auprès du Secrétariat. Ceux qui prévoient présenter un mémoire écrit doivent le

soumettre au secrétariat au plus tard le 10 février. Afin de faciliter la participation d'autant de Montréalais que possible et de tâter le pouls des habitants de tous les quartiers et municipalités de la CUM, la Commission tiendra des audiences dans cinq «sous-régions» de la métropole: le centre-nord, le centre-ouest, l'ouest, l'est et le centre.

Les anglophones unilingues pourront se prévaloir des services d'un interprète fourni par la Commission. Le secrétariat offre également des conseils à tous ceux qui en veulent pour les aider à préparer un mémoire.

Les audiences traiteront autant des enjeux locaux et régionaux que des impacts nationaux advenant la souveraineté. Des séances différentes seront réservées pour aborder chacun de ces thèmes.

Une fois les audiences terminées, la Commission en fera la synthèse et présentera au gouvernement, le 15 mars 1995, ses recommandations et changements possibles à l'avant-projet de loi.

Les participants peuvent s'inscrire par téléphone (864-9308), télécopier (873-2197) ou par la poste. Les bureaux du secrétariat sont situés au 770, rue Sherbrooke Ouest, 4e étage, H3A 1G1.

Rapport intérimaire du Comité de réflexion mis sur pied à l'Île Maurice

## La francophonie tournerait en rond

Elle doit recentrer son action car elle «ne s'impose pas au plan des nations»

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Tandis que Jacques Parizeau entame une visite officielle en France, les représentants des 47 États de la francophonie sont réunis à Paris, aujourd'hui, pour discuter de l'avenir de cette institution. Leurs discussions se déroulent sur la base d'un rapport interne qui montre que la francophonie ne va nulle part et doit recentrer son action.

Selon le rapport intérimaire du Comité de réflexion mis sur pied au dernier Sommet de la francophonie, en octobre 1993, à Port-Louis, capitale de l'Île Maurice, «la francophonie ne s'impose pas au plan des nations ainsi que dans les grands débats internationaux».

Il n'existe pas en francophonie de «règles francophones» qui s'imposent à ceux qui acceptent de s'y soumettre.

«Sauf en ce qui concerne les programmes de coopération, les résolutions des Sommets n'engagent à rien. On peut donc les approuver sans risque».

Leur portée est donc insuffisante pour faire apparaître une véritable politique francophone et même un réel projet francophone qui s'impose à tous», écrit le comité présidé par le Belge Roger Dehaybe. Le Québec en est membre.

Le comité a été unanime à reconnaître que «les prises de parole («une série de déclarations-monologues») dans les Sommets et les conférences ministérielles ne permettent pas de connaître la profondeur de l'adhésion à la francophonie des chefs d'État, des gouvernements ou des ministres». Le comité souhaite «moins de routine, plus de débat réel».

Le comité souligne «les insuffisances de la coopération» multilatérale entre les pays de la francophonie. «On la dit fractionnée, éparpillée, sans continuité, sans impact». Il n'y a pas d'entente sur la nature même de la coopération, y règne «la concurrence plutôt que la cohésion».

En outre, dit le comité, il est «impossible de dire» si les bénéficiaires des programmes de coopération francophone sont satisfaits, à cause d'un manque de continuité d'évaluation qui serait attribuable à un «déficit d'identification» de ce que doit être la coopération francophone, à «la faiblesse des moyens» et au «mode de financement aberrant».

Le comité note que le financement multilatéral n'existe presque pas et

que les projets «ne sont pas suffisamment mobilisateurs».

Le comité observe également que «la réflexion économique a toujours été le point faible de la francophonie».

«Si la francophonie n'est pas vecteur de développement, elle disparaîtra à terme et la langue française avec», écrit le comité.

Enfin, le comité critique la structure institutionnelle de la francophonie, dont l'instance principale entre Sommets, le Conseil permanent de la francophonie, n'a pas les moyens d'exercer correctement ses responsabilités, ce qui le place dans l'incapacité de rendre des arbitrages.

### Espace décisionnel

Pour régler les problèmes, le comité suggère de «dessiner» un espace décisionnel auquel les États «puissent transférer certaines de leurs compétences à l'instance francophone appropriée».

Les compétences ainsi définies n'obligeraient «que les pays signataires de conventions», comme par exemple la Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine s'impose aux États signataires seulement. Le comité suggère par exemple que l'équivalence des diplômes, l'harmonisation des lois nationales relatives à l'usage du français ou l'utilisation du français dans les organisations internationales puissent être soumises à de telles conventions.

Il suggère par ailleurs de «recentrer et redéfinir la coopération francophone et abandonner, sans états d'âme, les programmes sans lien direct avec la francophonie».

Il invite à «ne pas exclure un appel au secteur privé» pour financer les programmes de coopération.

Le comité propose de recentrer l'action francophone autour de quatre thématiques: l'éducation; la communication, la culture et l'information; l'état de droit et la démocratie; la présence du français dans le monde.

Le gouvernement du Québec a accueilli favorablement le rapport, qui avait fait l'objet d'une première discussion lors de la Conférence ministérielle de décembre à Bamako.

Dans un communiqué, le ministre des Affaires internationales Bernard Landry écrivait que la francophonie est «confrontée à la modernité». «Notre force, ajoutait-il, par exemple, consiste à fournir des contenus en français pour l'autoroute électronique».

## Commissions régionales: certains fédéralistes changeraient d'idée

Québec (PC) — À deux semaines du début des travaux, plusieurs groupes fédéralistes qui voulaient boycotter les travaux des commissions régionales sur l'avenir du Québec sont en train de réviser lentement leur position. Il y a une réunion du conseil d'administration du Conseil du

patronat du Québec aujourd'hui et l'attitude qui prendra cette organisation face aux commissions régionales y sera débattue. Demain, c'est l'Association des manufacturiers du Québec qui se posera la même question, soit de déterminer si elle participera aux travaux des commissions.

Selon le président de la commission référendaire de Laval

## Un référendum perdu et le Québec vacillera

Quand faudra-t-il le tenir? «Quand les Québécois seront prêts», répond Philippe Garceau

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

Si le gouvernement Parizeau perd son référendum sur la souveraineté, le Québec en sortira affaibli face à Ottawa, craint le président de la commission référendaire régionale de Laval.

L'avocat Philippe Garceau estime que si les tenants de la souveraineté essuient une nouvelle défaite référendaire, le Québec se retrouvera en état de vulnérabilité.

«Un référendum perdu affaiblirait le Québec», a déclaré hier dans une entrevue au *Devoir* l'ancien haut dirigeant du Parti libéral du Québec, à qui l'on demandait si le gouvernement devait reporter la tenue du référendum plutôt que de risquer le perdre.

Vaudrait-il mieux le tenir plus tard que plus tôt? «Quand les Québécois seront prêts. Quelque part en 1995. C'est une question de timing», a répondu Me Garceau, qui révélera ce matin en conférence de presse, les

noms de la vingtaine de personnalités qui formeront sa commission.

Quant aux prédictions de défaite référendaire avancées par les sondeurs de Crop, Créatec et Sondagem, il ne s'en émeut pas outre mesure, faisant valoir qu'il est prématuré de tirer des conclusions dans un sens ou dans l'autre. «En cours de campagne, les opinions changent. Le vent peut tourner. Il est trop tôt pour prédire les résultats de la campagne référendaire».

Au sein du PLQ, auquel il a adhéré en 1983, Philippe Garceau a joué un rôle de premier plan. Il a été successivement conseiller régional du gouvernement Laval-Laurentides-Lanaudière, membre du comité constitutionnel du parti (comité Allaire) et président de la commission d'organisation et d'animation. À ces trois titres, il a siégé au comité exécutif du parti. En outre, il a coprésidé en 1991, le congrès plénier des membres qui a adopté le rapport Allaire.

En 1992, ce fut la rupture. Étroite-

ment associé au courant nationaliste du parti, il a claqué la porte après que le congrès de 1992 eut endossé l'entente de Charlottetown. Avec Jean Allaire et Mario Dumont, il a alors présidé la formation du Comité des libéraux pour le NON, qui a largement contribué à la défaite référendaire des fédéralistes. Il a plus tard participé aux travaux du Groupe de réflexion de Jean Allaire, dont a émané l'Action démocratique que dirige aujourd'hui Mario Dumont. Mais il n'y a jamais adhéré, préférant se limiter à la scène municipale de Laval, où il est le représentant officiel du Parti Option-Laval de Jean Rizzuto.

À travers ce long et sinueux cheminement, le président de la commission régionale de Laval est-il devenu souverainiste? C'est une étiquette dont il préfère ne pas être affublé pour l'instant.

«Il est un peu trop tôt. Je dois garder mon image de neutralité et d'impartialité».

Par delà ces restrictions mentales,

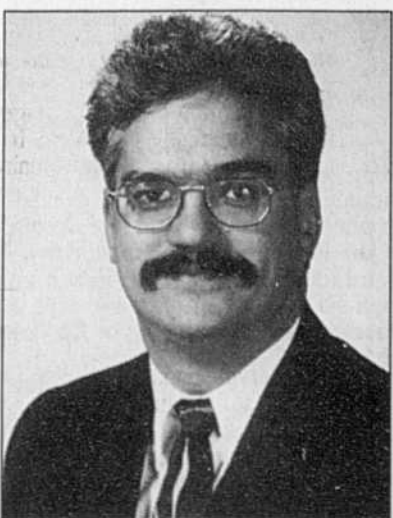
Philippe Garceau a exprimé en cours d'entrevue des opinions politiques qui trahissent ses préférences constitutionnelles. «La journée où j'aurai à choisir entre le *statu quo* et la souveraineté, je choisirai la souveraineté».

Et s'il avait à choisir entre la souveraineté et l'union Canada-Québec de Mario Dumont? Après une longue hésitation, Me Garceau laisse entendre que même à cela, il opterait encore pour la souveraineté. «La négociation de la dernière chance, je n'y crois pas. Pourquoi ce serait possible en 1995, si ce n'était pas en 1992? Soit par le référendum sur la souveraineté, soit par autre chose, les Québécois devront s'affirmer de façon catégorique, s'ils veulent régler le problème de leur avenir».

Au passage, le président de la commission de Laval a écorché ses anciens compagnons d'armes, les libéraux. Il ressent encore beaucoup d'amertume envers Daniel Johnson, qui avait qualifié de naïfs les libéraux qui ont cru que le gouvernement

Bourassa respecterait le rapport Allaire. Il ne fait aucun doute dans son esprit que le PLQ a commis une erreur politique grave en refusant de s'associer au processus référendaire de consultation et en ne présentant pas d'alternative.

Quoi qu'il en soit, la commission régionale de Laval amorcera ses travaux le 6 février pour les poursuivre jusqu'au 26 février. Cela sur trois registres: a) à travers la formule traditionnelle d'audiences publiques auxquelles il faudra préalablement s'inscrire pour présenter des mémoires ou se faire entendre de vive voix; b) par la formule du forum auquel tous les citoyens de Laval seront conviés; c) par la formule de la commission itinérante, qui visitera tous les quartiers de Laval et ira recueillir les témoignages des citoyens dans leur milieu (cégeps, usines, centres d'accueil, etc.). Au terme de l'exercice, dans la rédaction de son rapport, la commission résumera les témoignages mais formulera aussi des recommandations à l'intention du se-



Raymond Garceau

crétariat national. Philippe Garceau croit que la commission de Laval pourrait être amenée à proposer des amendements à l'avant-projet de loi. Et il serait étonné que le gouvernement prenne le risque de les ignorer.

## É D I T O R I A L

## Collenette crève un abcès

Gilles Lesage

Le ministre de la Défense a annoncé hier le démantèlement immédiat du Régiment aéroporté de Petawawa. C'est la seule décision qui s'imposait pour crever un abcès. David Collenette l'a prise sans tarder. Il faut lui en savoir gré.

**A**vec raison, les vidéos dégradantes que tous les Canadiens ont pu voir *ad nauseam* ont démontré la brutalité et la sauvagerie, voire la bestialité, de quelques soldats chargés de missions de paix à travers le monde. Il est vrai que certains d'entre eux ont été sanctionnés pour des incidents survenus en Somalie. On dit aussi que le ménage a été

fait à la base ontarienne et que les initiations indignes et outrageantes n'y sont plus tolérées. D'autre part, des procès sont en cours, aussi bien sur le plan civil que militaire. Ce qui rend extrêmement difficile la tenue d'une enquête générale sur la discipline et le respect des lois dans les Forces armées canadiennes.

Le gouvernement pouvait, présumant que la pourriture était extirpée, se contenter des sanctions prévues ou en cours, de manière à ne pas punir tout un régiment pour les gestes odieux de quelques-uns de ses membres. Il aurait pu attendre les résultats aléatoires d'une vaste enquête. Toutefois, le mal était si profond, le dégoût si largement répandu, la méfiance si généralisée, que le gouvernement se devait de faire un geste spectaculaire.

Il le devait pour le moral des troupes, pour la réputation des Canadiens eux-mêmes et leur excellente renommée à travers le monde. Depuis près de 40 ans, les bérets bleus provenant du Canada ont joué, du Canal de Suez à Chypre, en passant par l'Afrique et l'Europe un rôle majeur de pacification et de conciliation. Sous l'égide de l'ONU, les missions de paix canadiennes ont été largement fructueuses et utiles. Inévitables, les bavures ont été peu nombreuses et vite réprimées.

Sauf depuis trois ans. Pour toutes sortes de raisons, qui tiennent probablement autant au manque de leadership qu'à l'absence de préparation adéquate des jeunes militaires, des incidents regrettables en Somalie et au Rwanda ont terni gravement une réputation excellente, et méritée à plus d'un titre.

Que les délinquants soient repérés et sanctionnés, cela s'impose évidemment. Mais ce n'est pas suffisant. Car les incidents en question, même s'ils n'affectent qu'une minorité, ont fait ressortir que c'est toute une culture — le fameux esprit de corps — qui est déficiente. Ainsi que le notait hier le ministre Collenette, les comportements racistes et violents, les gestes dégradants, ne peuvent d'aucune manière être tolérés, aussi bien au Canada que sur le plan international. C'est une question de dignité, de confiance, d'intégrité et de réputation.

Pire encore, ainsi que l'a admis le ministre de la Défense, il y a des problèmes systémiques auxquels il faut s'attaquer et à résoudre sans plus tarder. Attendre la conclusion des enquêtes, tergiverser, n'aurait servi qu'à rassurer les éléments indésirables.

Il fallait un geste d'éclat, pas facile de la part d'un ministre, dont la tâche habituelle consiste à protéger et justifier ses clients. La décision prise est d'autant plus remarquable qu'elle va au cœur du problème immédiat, et public, sans préjuger des conclusions éventuelles de la vaste enquête qui suivra. Cette décision est aussi rassurante en ce sens que c'est l'autorité civile qui l'a imposée, en quelque sorte, à l'autorité militaire. Le chef d'état-major John de Chastelain avait recommandé le maintien du régiment aéroporté. Le gouvernement en a

décidé autrement, comme c'était son droit le plus strict.

Son devoir même. Le moral des troupes en souffrira, selon certains. Toutefois, à moyen terme, le geste courageux d'hier aura des effets extrêmement bénéfiques, au Canada et à l'étranger. Les jeunes qui aspirent à la carrière militaire sauront qu'ils peuvent la poursuivre honorablement. Les missions de paix resteront entourées de respect et de confiance. Les militaires eux-mêmes, imputables de leurs faits et gestes et contraints à la transparence, seront plus soucieux des lourdes exigences de leur rôle difficile.

Ce premier geste courageux pour crever un abcès malodorant devra déboucher sur d'autres mises au point et ajustements, de façon à rétablir la confiance populaire. Le malaise a assez duré.

### Une question de confiance aux Forces armées

## MIL Davie et le traversier: astucieux, mais...

Jean-Robert Sansfaçon

**M**IL Davie est notre dernier très grand chantier maritime. Avant de baisser les bras et de décider de fermer boutique, ce que certains suggèrent bien légèrement, il faut avoir tout essayé, y compris de le vendre. Opération impossible si le chantier ne fonctionne plus.

La solution proposée par le ministre de l'Industrie, André Paillé, est astucieuse, pour emprunter un terme qui semble devenir la marque de commerce de ce gouvernement.

Si Québec avait laissé tomber le chantier, il aurait, du même coup, laissé filer les 30 millions \$ d'Ottawa vers l'étranger à la recherche d'un traversier de seconde main pour les Îles-de-la-Madeleine. Un bateau ni plus grand ni plus rapide et sans doute pas aussi bien équipé que le *Camille-Marcoux* pour affronter les glaces. Quant à prétendre qu'on aurait pu faire construire en Corée ou ailleurs un navire brise-glaces neuf pour 30 millions canadiens, c'est de la foutaise.

En suggérant aux gens des Îles d'acheter ce traversier qui lui appartient, de le faire rénover au chantier de MIL Davie qui lui appartient aussi, puis de remplacer ce navire par un traversier tout neuf construit au Québec, le gouvernement Parizeau s'assure que les 100 millions \$ seront dépensés chez nous. C'est vrai qu'en achetant un traversier de seconde main, on aurait sauvé de l'argent. Mais on aurait versé 30 millions \$ à l'étranger pour

retrouver avec deux navires d'au moins vingt ans chacun, à réparer et à remplacer un jour ou l'autre. Le projet actuel permet au gouvernement provincial de recevoir d'une main ce que l'autre main est prête à verser, réduisant ainsi de moitié le prix d'achat du traversier neuf. Pourquoi pas?

Cela dit, bien des questions restent encore sans réponses. Par exemple, le coût prévu de 70 millions \$ pour le nouveau traversier est-il définitif? Qui peut nous assurer que, contrairement à toutes les fois précédentes, il n'y aura aucun dépassement de coût? Les syndiqués sont-ils prêts à collaborer? Quel sera le déficit de MIL Davie l'an prochain? Dix millions, comme on l'a prévu? Qu'advient-il du plan d'affaires de l'entreprise si Ottawa refuse d'aller de l'avant avec les projets que lui propose le chantier comme solution de transition vers la fabrication de navires civils? Combien de temps le gouvernement du Québec se donne-t-il pour trouver une solution définitive au sort de ce chantier?

Les choses doivent être dites clairement: plus question de fournir un million de plus en fonds publics à la MIL Davie, encore moins les cent millions requis par la direction et le syndicat du chantier pour sa modernisation, tant qu'on n'aura pas trouvé un partenaire privé capable de prendre la relève et surtout, des clients disposés à garnir le carnet de commandes. Le temps des subventions et des emplois soviétiques est révolu.

### LETTRES

#### Bonne chair et bonne chaire

Mon attention a été attirée par un article sur Theodore Zeldin («Francophonie et bonne chair» (*Le Devoir*, 9 janvier 1995) dans lequel je m'attendais à lire quelque chose d'un peu salé sur les francophones et la lubricité, à moins que ce ne fût l'anthropologie. Erreur!

Il s'agissait de chaire. On fait dire à Zeldin que «sans intelligence, il n'y a pas de bonne chaire». Ouf, me suis-je dit, reconforté, le bon sens prévaut et l'on interdira aux simples d'esprit les plus hautes fonctions de l'université.

Zeldin dit encore: «Que demandent les Québécois aux Anglais du Canada, sinon d'être compris?» Si cela ne dépend que de la prose du *Devoir*, je leur souhaite bonne chance. Marc Chapdelaine Saint-Sauveur, 13 janvier 1995

#### À qui la faute?

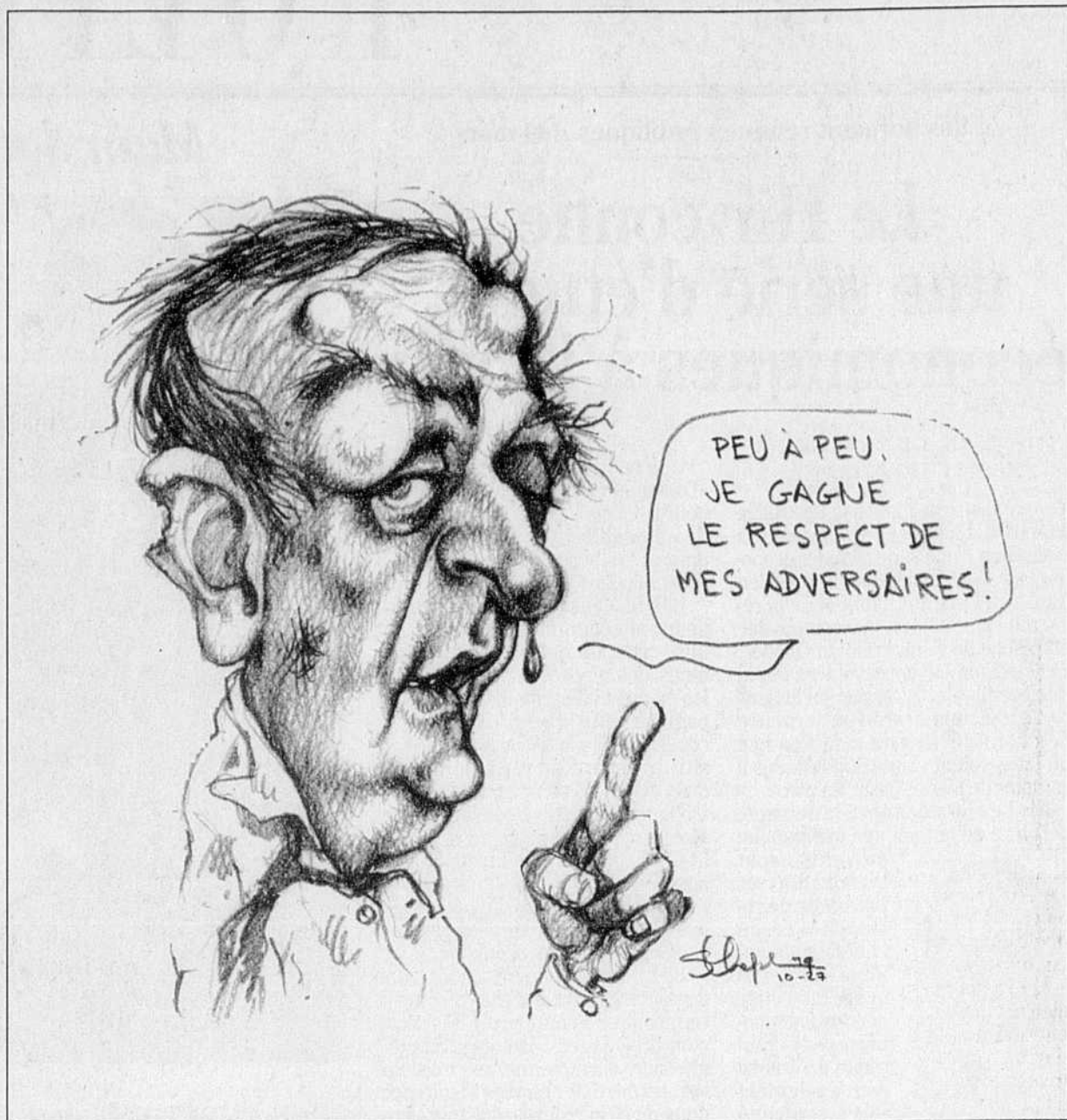
À cause d'une nouvelle vague médiatique, on parle de plus en plus de suicide et une question douteuse revient souvent: à qui la faute? Aux parents? Aux amis? À Kurt Cobain, ce «villain monstre» qui entraîne les petits enfants influençables dans sa solution au mal de vivre? Aussi, comme pour mieux trouver le «twit» qui n'a rien vu et qui aurait pu «arranger les choses» quand c'était le temps de le faire, on se demande: y a-t-il eu des signes précurseurs à un tel acte?

Voyez-vous, il faudrait que les gens comprennent que le suicide n'est ni un mal, ni un bien, ni une plaie, c'est un choix. Et personne, à part celui ou celle qui se suicide, ne peut déterminer si ce choix est bien ou mal parce que ce n'est pas les autres qui étaient à sa place. Sûrement que beaucoup d'intervenants de toutes sortes me diront qu'on ne

se suicide pas pour arrêter de vivre mais pour cesser de souffrir. Mais prétendre qu'on peut redonner le goût de vivre à quelqu'un comme on peut regonfler un pneu mou, ça me semble très limité comme raisonnement.

Pour régler les problèmes du monde, certains se font premiers ministres, présidents de compagnie, chefs syndicaux, etc. Tous ces gens, comme tous les autres d'ailleurs, finissent par gaffer et rendre le monde un peu plus laid qu'il ne l'est déjà. C'est leur choix et ça semble logique à tout le monde qu'il en soit ainsi. Alors pourquoi ne serait-il pas logique que d'autres choisissent le suicide en pensant qu'ils n'auront pas à vivre ça et, peut-être, à contribuer à «l'effort collectif» pour enlaidir ce qui n'est déjà pas beau?

Louis-Félix Bergeron  
Étudiant en cinéma  
St-Hyacinthe, 17 janvier 1995



REPRISE

### OPINION

## De l'usage imprudent du terme de «minorité»

JEAN-MARC LÉGER  
Conseiller  
en relations internationales

**N**os façons de dire ne sont pas innocentes: sans un minimum de rigueur et de discernement dans l'expression, nous pouvons provoquer, à notre insu, ou laisser se produire, des situations lourdes de dangers.

Le débat qui rebondit une fois encore à propos de «minorités» et de «communautés culturelles» vient à point nommé le rappeler. Le laxisme sémantique peut entraîner des effets pervers, surtout lorsqu'il s'agit du domaine politique et des réalités socioculturelles. C'est particulièrement vrai dans les périodes de mutation et lors des grands débats de société. À cet égard, les médias assument une lourde responsabilité: la précision des vocables et la justesse des concepts doivent représenter pour eux un impératif permanent.

Le vice-premier ministre Bernard Landry a rappelé avec raison, récemment, qu'il n'est d'autres minorités au Québec que les nations amérindiennes, d'une part, les citoyens anglo-québécois, de l'autre: vérité élémentaire mais aisément oubliée. Il ne s'agit évidemment pas ici de l'usage du terme «minorité» dans la langue courante, qui fait essentiellement référence à des rapports de nombres, de force ou d'influence entre collectivités dans les domaines les plus divers. Mais lorsqu'on emploie le terme pour désigner une communauté distincte, en tant que réalité socioculturelle stable et permanente, dans un pays donné, avec des dimensions juridique et politique, alors il faut entendre la notion de minorité telle qu'elle est reconnue en droit international. Nulle part, des immigrants, quels qu'en soient le nombre et l'origine, ne constituent une minorité au sens du droit international, avec les conséquences qui en découlent, notamment certains droits d'ordre linguistique et culturel.

Une minorité dans un pays donné est une communauté ancienne et homogène, installée sur un territoire

depuis très longtemps, généralement depuis des siècles, qui a développé et façonné ce territoire, et qui, par suite de conquêtes, de rectifications de frontières, de traités internationaux ou de transformations politiques et constitutionnelles, s'est trouvée à devenir un jour partie d'un pays dont la population majoritaire est d'une autre culture, forme une autre nation. C'est le cas par exemple du million de Turcs de Bulgarie, implantés depuis des siècles dans une région de l'ex-empire cédée à Sofia après la Première Guerre mondiale. Mais les centaines de milliers de Turcs qui ont émigré en Allemagne depuis les années 70, ne constituent nullement une «minorité turque» en Allemagne. De même, il y a une minorité italienne en Slovénie (l'ancienne province d'Istrie cédée à la Yougoslavie après la dernière guerre) mais les Québécois d'origine italienne ne forment évidemment pas une minorité!

#### Dangereuse confusion

Le choix individuel de la personne qui décide d'émigrer dans un autre pays ne s'inscrit d'aucune façon dans une logique de formation éventuelle d'une minorité ou de participation à une minorité. Les immigrants venus du pays «X» et qui s'installent dans le pays «Y» n'y constituent pas une minorité au sens du droit international: ils sont appelés à s'assimiler à la société d'accueil, à jouir des droits reconnus à tous les citoyens mais ne peuvent évidemment prétendre à aucun traitement particulier.

Il importe de ne pas accroître la confusion dans les esprits en laissant croire que les immigrants de 50 ou 60 origines diverses constitueraient, chez nous, autant de «minorités» et en laissant entendre que leur accord ou leur caution serait nécessaire pour «légitimer» l'éventuelle indépendance du Québec.

Il est juridiquement faux, politiquement dangereux et culturellement suicidaire de parler de «minorités» pour désigner les immigrants. C'est d'ailleurs nuisible aussi à ceux-là même que l'on prétend associer à la construction du Qué-

bec, c'est tourner le dos à l'intégration.

#### Ne pas gêner l'intégration

C'est également nuisible à l'intégration et en compromettre le processus que de répandre la notion aberrante, sans fondement historique et sociologique, de «communauté culturelle». Est-ce pour n'avoir pas à les traiter de «minorités», est-ce sous l'effet d'une interprétation erronée du dialogue des cultures ou d'une générosité superficielle non éclairée par la lucidité? En tout cas, la singulière notion de communauté culturelle, aussi vague que vaine, répandue depuis une vingtaine d'années en divers pays occidentaux, aboutit à des conséquences navrantes et risque de développer une mentalité de ghetto.

Le Québec comme le Canada dans son ensemble accueillent des immigrants de toutes origines, par grandes vagues, depuis plus d'un siècle. Ces immigrants n'éprouveront pas le besoin de se constituer en prétendues «communautés culturelles»; l'attachement qu'ils portaient naturellement à leur culture propre s'allait au souci de la parfaite intégration de leurs enfants à la société d'accueil, qui devenait leur communauté naturelle et dont la culture allait devenir leur culture. Une nation ne saurait être à aucun titre l'addition de «communautés culturelles», sinon elle court à sa perte.

Si l'on entend sincèrement que les nouveaux venus s'intègrent harmonieusement et deviennent progressivement des Québécois francophones, qu'ils assument notre histoire et fassent leurs combats, ce n'est pas en multipliant des structures et des institutions distinctes à leur seule intention qu'on y parviendra, en les constituant en catégories bien discriminées mais plutôt en leur assurant le bénéfice des institutions communes à tous les Québécois. La conclusion logique, le couronnement naturel de l'immigration, sous tous les cieux et à toutes les époques, est l'assimilation à la société d'accueil, sans quoi le contrat implicite entre celle-ci et l'immigrant est violé au détriment des deux parties.

### À PROPOS

#### ... du progrès réalisé en 1994

La récession amorcée en 1990 au Québec et dans l'ensemble du Canada a été suivie par un lent redressement de l'activité économique. Les premiers signes d'une reprise modeste se manifestent en 1993. Contrairement aux reprises qui ont précédé, les exportations ont joué un rôle de premier plan dans le dernier retournement cyclique.

En effet, grâce à la libéralisation des échanges et à la signature de l'ALE (l'Accord de libre-échange) en 1989,

le Québec a réussi à accroître la valeur de ses exportations de 23,7 % en 1993 et de 19,5 % en 1994. C'est principalement vers les États-Unis, le premier pays à connaître une véritable reprise, que nos exportations sont dirigées. Par la suite, celles-ci ont entraîné une augmentation de la production et des livraisons dans les industries exportatrices.

Ministère de l'Industrie du Québec, 1994

### LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E R D O I S

## IDÉES

La démarche référendaire de Jacques Parizeau

## René Lévesque dirait-il NON?

L'enjeu central devrait être l'appui des Québécois à chacune des étapes qui amènerait un changement de statut politique du Québec.

JEAN DAIGNEAULT  
Détenant d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université de McMasterCLAUDE GALIPEAU  
Docteur en sciences politiques de l'Université de Toronto

**D**epuis le dépôt de l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, l'opinion publique a été monopolisée par le processus de consultation populaire. Cet état de fait a obscurci ce qui, pourtant, devrait être l'enjeu central de la démarche référendaire entreprise par le gouvernement Parizeau: l'appui de l'ensemble des Québécois à chacune des étapes majeures qui amènerait un changement de statut politique du Québec. Tel que proposé, la démarche de M. Parizeau enfonce ce principe démocratique établi par René Lévesque et cher à une vaste majorité de Québécois, tant souverainistes que fédéralistes.

## Perte de contrôle démocratique

Ce qui a surtout caractérisé la démarche du projet souverainiste de René Lévesque était la reconnaissance de cette règle fondamentale entre toutes: qu'aucun changement de statut politique ne serait effectué sans l'assentiment de la population québécoise. C'est aux Québécois et aux Québécoises, disait-il lors du dépôt de la question référendaire, «qu'il revient de décider de leur avenir, et ils doivent pouvoir approuver chacune des étapes majeures de leur cheminement constitutionnel.» René Lévesque démontrait ainsi un profond respect pour le droit indiscutable de chaque citoyen de donner, en dernier ressort, son approbation à tout changement de statut politique du Québec.

C'est dans cet esprit démocratique que René Lévesque souhaitait voir la population québécoise accéder à la souveraineté. Il avait compris très tôt que seule cette condition conférerait à la démarche souverainiste toute sa légitimité. Comme on s'en souvient, il n'a cessé tout au long de sa carrière politique de défendre ce principe au sein de son parti et de son gouvernement.

Alors que le contenu du projet souverainiste de M. Parizeau est demeuré essentiellement fidèle à celui de M. Lévesque, sa démarche référendaire, elle, ne l'est pas. Ainsi, l'avant-projet de loi de M. Parizeau dresse une esquisse de ce que sera une future constitution québécoise; propose une période de

«C'est aux Québécois qu'il revient de décider de leur avenir, et ils doivent pouvoir approuver chacune des étapes majeures de leur cheminement constitutionnel.»

négociation avec le Canada sur le maintien d'une union économique; prône l'usage du dollar canadien comme monnaie légale du Québec; souhaite la reconduction des traités commerciaux et des alliances militaires; et, finalement, entérine le principe du partage des biens et des dettes. En fait, M. Parizeau propose aux Québécois, à quelques exceptions près, la souveraineté-association de René Lévesque et leur promet une nouvelle constitution.

Cependant, la démarche qu'il entend suivre pour réaliser son projet souverainiste diffère de celle utilisée par M. Lévesque. Comme tous se rappelleront, la démarche référendaire de M. Lévesque contenait deux référendums: l'un demandant le mandat de négocier une entente de souveraineté-association; l'autre assurant à la population un droit de ratification avant tout changement de statut politique résultant de ces négociations. La démarche référendaire de M. Lévesque garantissait aux Québécois la maîtrise de leur avenir politique. A aucun moment M. Lévesque n'a eu, contrairement à M. Parizeau, l'intention de demander un chèque en blanc aux Québécois.

Bien que M. Parizeau prétende que chaque Québécois participera à la définition d'un Québec souverain, une lecture minutieuse de l'avant-projet de loi nous révèle qu'en réalité, il ne recherche qu'un appui à la déclaration de souveraineté. M. Parizeau invite les Québécois à rédiger une déclaration de souveraineté qui constituera le préambule d'une constitution québécoise. Toutefois, cette déclaration de souveraineté ainsi que les autres articles de la loi, tels que modifiés par les travaux des commissions régionales, ne feront qu'inspirer la rédaction de la future

constitution et les négociations de l'union économique canadienne. Une fois le consentement à la déclaration de souveraineté reçu, M. Parizeau et son cabinet définiront eux-mêmes ce que sera un Québec souverain — n'offrant aucune possibilité aux Québécois de sanctionner la nouvelle constitution québécoise et, s'il y a lieu, l'entente d'union économique canadienne.

En somme, M. Parizeau demande aux Québécois de se prononcer sur une loi adoptée par l'Assemblée nationale qui engendrera un changement de statut politique du Québec, mais dont l'aboutissement de ce changement leur sera inconnu.

## Des effets juridiques

Le référendum de M. Parizeau est clairement décisionnel et non consultatif. Un résultat positif aura des conséquences politiques et aussi des effets juridiques. Un OUI à la question référendaire accorderait de nouveaux pouvoirs au gouvernement: soit ceux de rédiger la constitution d'un Québec souverain, de conclure une entente d'association économique avec le Canada et de gérer les pouvoirs fédéraux transférés à l'Assemblée nationale. De cette manière, après la victoire du OUI, le gouvernement Parizeau aurait en sa possession tous les pouvoirs d'un État indépendant.

Selon la démarche de M. Parizeau, la rédaction de la constitution québécoise et les négociations avec le Canada se feraient au cours d'une période où le Québec se retrouverait, à toute fin pratique, devant un vide constitutionnel. D'une part, s'étant déclarés souverains, les Québécois indiqueraient par ce geste qu'ils ne se considèrent plus comme faisant parti de la fédération, autrement dit qu'ils ne sont plus régi par la constitution canadienne. La constitution, qui normalement encadre les pouvoirs de l'État québécois, n'aurait plus de légitimité puisqu'il est impossible d'être souverain tout en étant soumis à une constitution étrangère.

D'autre part, au lendemain du référendum, la constitution québécoise ne serait pas en vigueur. On serait encore à débattre de son contenu. Les expériences récentes nous démontrent que les débats constitutionnels peuvent être interminables. Il serait donc illusoire de s'attendre à ce que l'Assemblée nationale adopte rapidement une nouvelle constitution.

Ainsi, le Québec se retrouverait sans constitution écrite. Tout comme la Grande-Bretagne, l'encadrement des pouvoirs de l'état québécois reposerait, dans ces circonstances, sur les traditions et les conventions. Cependant, il y aurait une distinction d'une très grande importance: contrairement à la Grande-Bretagne, aucun freins et contre-poids législatifs seraient en place, car il n'y aurait aucune chambre haute. L'Assemblée nationale et le gouvernement qui la contrôle seraient omnipotents. S'appuyant sur une majorité parlementaire confortable, M. Parizeau pourrait faire à sa guise.

En outre, une fois la loi sur la souveraineté sanctionnée par la population, rien ne pourrait empêcher le gouvernement d'y apporter des amendements. L'article 16 de l'avant-projet de loi prévoit déjà une de ces possibilités, prescrivant que le gouvernement pourra, s'il le désire, devancer l'échéancier de l'entrée en vigueur de toutes les dispositions de cette loi, incluant le transfert de tous les pouvoirs fédéraux. Fait à noter, aucun article ne définit l'échéancier de l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution québécoise. Ainsi, il est possible que le gouvernement puisse, à son gré, s'accorder tous les pouvoirs d'un état pleinement souverain, et ce sans constitution écrite sanctionnée par le peuple québécois.

C'est pour cette raison que d'ici le vote référendaire, M. Parizeau devra s'assurer du succès de l'exercice de consultation populaire. Toute son énergie devra être consacrée au camouflement démocratique de sa démarche référendaire afin de donner une légitimité aux pouvoirs extraordinaires qui lui seront conférés par la loi sur la souveraineté. Une fois la déclaration de souveraineté en main, M. Parizeau se retrouvera devant une Assemblée nationale fortifiée de nouveaux pouvoirs, où il pourra gouverner sans encadrement constitutionnel explicite et avec peu d'obstacles institutionnels. Bien sûr, le tout sera consacré par la voie du référendum.



La démarche de M. Parizeau enfreindrait un des principes démocratiques établis par René Lévesque et cher à une vaste majorité de Québécois, selon les auteurs.

PHOTOS PC ET JACQUES NADEAU

## Le contrôle au peuple québécois

Il est clair que la démarche référendaire de M. Parizeau n'offre aucune garantie aux Québécois quant à la maîtrise de leur statut politique. Cet enjeu est important. M. Parizeau propose une démarche où lui seul dicte la version finale de la constitution québécoise, déterminera les éléments d'une union économique avec le reste du pays et, de surcroît, s'accordera des pouvoirs extraordinaires pour réaliser son projet souverainiste.

En conséquence, il est impératif que les souverainistes et les fédéralistes contraignent le gouvernement Parizeau à modifier sa démarche référendaire afin de redonner aux Québécois le plein contrôle de leur avenir constitutionnel. S'il s'obstine à maintenir sa démarche, les Québécois n'auront d'autre choix que de voter NON.

Pour que la démarche référendaire soit pleinement démocratique, deux choix s'offrent au gouvernement Parizeau. Le premier serait de présenter à la population une déclaration de souveraineté et une constitution québécoise finale et de lui demander de la ratifier. A la suite d'un vote majoritaire, le Québec deviendrait un pays indépendant et les Québécois auraient choisi leur ave-

nir en toute connaissance de cause. S'en suivrait, si le Canada le désire, des négociations sur une union économique.

Le deuxième choix serait d'utiliser la démarche référendaire empruntée par M. Lévesque. C'est-à-dire, dans un premier temps, de demander un mandat pour rédiger une constitution québécoise et de négocier une union économique; dans un deuxième temps, de demander à la population par la voie d'un deuxième référendum de sanctionner la nouvelle constitution québécoise de même que les résultats de ces négociations.

Pour demeurer fidèles à la mémoire de René Lévesque, les Québécois doivent se rappeler du principe démocratique énoncé par celui-ci: «quelles que soient les étapes nécessaires, aucun changement politique d'importance ne peut s'accomplir démocratiquement s'il n'est pas souhaité, voulu et éventuellement déclenché puis réalisé, non pas simplement avec mais par une majorité de citoyens; autrement dit, par la claire et ferme expression de la volonté du peuple.» Il est difficile de concevoir comment René Lévesque, s'il était toujours parmi nous, aurait pu consentir à la démarche référendaire de M. Parizeau.

## Apocalypse post-référendaire?

PAUL BERNARD  
Professeur de sociologie à l'Université de Montréal

**J**e ne parviens pas à croire que l'apocalypse nous attend inévitablement au bout d'une victoire du OUI lors du prochain référendum. Le marasme économique, politique et social est déjà largement caractéristique de la situation canadienne actuelle, et tout laisse croire que l'après-référendum y ressemblera comme un frère jumeau.

Certains experts constitutionnels anglophones (en particulier ceux de l'Institut C.D. Howe) viennent de découvrir une faille dans la démarche souverainiste du Québec. Il ne saurait y avoir de divorce, selon eux, que par consentement mutuel, et tout ce qui porte un chapeau de chef dans le *Rest of Canada* aurait le droit incontestable de refuser notre volonté démocratique; tout comme ils avaient le droit, d'ailleurs, de rapatrier la Constitution canadienne en 1982 en dépit des objections quasi unanimes du Québec!

Des politologues anglophones viennent de découvrir, quant à eux, que le *Rest of Canada* serait bien désorganisé après la manifestation de notre volonté de partir. Ils nous promettent une rude opposition ou, pire encore, le vide: nous ne trouverions d'interlocuteur légitime ni auprès d'un gouvernement fédéral privé de ses assises québécoises, ni auprès de la cacophonie des gouvernements provinciaux, sans compter bien sûr les autochtones.

Résultat inévitable de ces contestations juridiques et de cette désintégration politique: incertitude économique, fuite des capitaux, hausse des taux d'intérêt, baisse du niveau de vie, crise fiscale de l'État ou plutôt des États. Morale de l'histoire: que personne ne bouge!

Je n'ai pas de boule de cristal, je ne sais pas ce que l'avenir nous réserve; je ne le sais d'ailleurs pas plus dans l'hypothèse du *statu quo* que dans celle de la souveraineté. Mais je sais reconnaître un raisonnement mal ficelé quand j'en vois un. Toute cette vision apocalyptique n'est pas bien convaincante, pour plusieurs raisons.

■ Il faudrait que les prophètes de malheur ajustent leurs flûtes. De deux choses l'une: soit un Québec ayant voté OUI ferait face à une opposition bien organisée de la part du *Rest of Canada*, capable d'imposer devant les tribunes internationales le rejet de la souveraineté; soit il ne trouverait qu'un vide étourdissant, mais pas les deux à la fois.

■ Incertitude économique, fuite des capitaux, hausse des taux d'intérêt, baisse du niveau de vie, crise fiscale de l'État sont déjà au rendez-vous depuis nombre d'années au Canada, et notre structure politique ne semble pas permettre l'adoption de solutions courageuses et novatrices. L'idée fédéraliste est séduisante, mais les pratiques de notre système semblent plutôt encourager chevauchements, querelles et saupoudrage de fonds publics.

■ Stabilité et *statu quo* ne sont en rien garantis en cas de vote négatif au référendum, surtout pas un *statu quo* «flexible», selon l'extravagante expression de Michel Bélanger. Les événements qui ont suivi le NON de 1980 devraient nous indiquer comme il sera tentant pour le *Rest of Canada* de profiter de ce nouveau moment de faiblesse politique du Québec. Nouvelles perspectives de solution aux problèmes des autochtones à même le territoire québécois, par exemple?

■ Les scénarios catastrophes sont en général trop mécaniques, ils né-

gligent la capacité des acteurs et des institutions politiques à réagir pour en corriger la trajectoire. Ils souffrent d'ailleurs d'une contradiction fondamentale: on ne proposerait pas à l'opinion publique si on ne voulait provoquer une salutaire réaction de celle-ci. Preuve, par conséquent, que la catastrophe peut être évitée, ou du moins atténuée. Il s'agit de savoir comment il faut le faire. Ne provoquez pas de malheur, disent ces Cassandres fédéralistes. Préparez-vous à prendre vos responsabilités, répliquent les sirènes souverainistes.

■ Mais supposons que d'un OUI découle une dose supplémentaire d'incertitude économique, de fuite des capitaux, de hausse des taux d'intérêt, de baisse du niveau de vie, de crise fiscale de l'État. Une fois passés les premiers mouvements d'humeur de l'opinion canadienne-anglaise et de certains fronts en gueule provinciaux et autochtones, je vois bien les financiers internationaux, si chers à notre Banque du Canada, siffler la fin de la récréation pour tout le monde. Nous en avons d'ailleurs sous les yeux, ces temps-ci, une illustration à moindre échelle. Le *Wall Street Journal* et son suppôt Robert Blohm tirent à boulets rouges contre un Québec qui serait devenu un «État ethnocentrique en pleine ébullition». À première vue, voilà une belle occasion pour le gouvernement fédéral de démontrer aux Québécois l'ineptie de l'entreprise souverainiste et les dangers de la colère américaine. Que non: Jean Chrétien en a plein les bras à repousser les propos «pas très profonds» de ce même journal, qui évoque par ailleurs un Canada relégué au rang de pays du tiers monde. Je le tiens, tu me tiens par la barbichette!

■ Et en quoi consistera la fin de la récréation? Vraisemblablement en des mesures temporaires, de part et d'autre, pour consolider la situation en attendant de trouver un *modus vivendi* à plus long terme. Quelles mesures temporaires pourraient surpasser, sur ce terrain de la recherche à tout prix de la stabilité, la reconduction à peu près intégrale des ententes et programmes existants? Un même dollar, un même passeport, les mêmes traités, les mêmes

contrats de travail dans le secteur public, etc., car à partir du moment où une partie réclame des aménagements sur un point, elle ouvre la porte aux revendications de l'autre. Des remous en perspective, certes, quand viendra le temps de redistribuer les dépenses, les impôts, la dette. Mais pas trop de vagues, pour cause de péril financier.

■ Est-ce à dire que la souveraineté se ferait sans mal et qu'elle est l'option la plus avantageuse pour le Québec? Rien n'est si simple! Car tout ce débat se déroule, assez curieusement, sans beaucoup de référence à ce que nous voulons faire du pays dans lequel nous vivrons, qu'il s'agisse du Canada ou du Québec. Nous avons certes de belles réalisations à notre actif, surtout aux plans de la sécurité sociale et des institutions culturelles; mais ce capital collectif s'effiloche un peu plus chaque jour et nous devenons graduellement les habitants d'un continent nord-américain polarisé, dualiste, dur, violent. Que voulons-nous faire pour contrer cette tendance? Cette question d'avenir n'est pas beaucoup débattue dans les discussions constitutionnelles, et nous ne pouvons certes pas compter sur les financiers étrangers pour y apporter des réponses intéressantes. Ils peuvent calmer le jeu, mais ils ne doivent pas être ceux qui définissent notre projet de société.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Precourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette (titres), Paul des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odi Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutriscac, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramer, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (cartooniste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babin, Marie-Claude Petit (commis); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, André Mélançon, Suzanne Miscevic, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION: Henry Rieth, c.m.a. (contrôleur), Nicole Carmel (coordinatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES: Guy-Renaud Kirouac (directeur), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). LA PRODUCTION: Marie-France Turgeon (directrice de la production), Jean Lemay (directeur adjoint, production et information), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christiane Vaillant, Christian Vien, Olivier Zuida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## TREMBLAY «Pas inspiré»

SUITE DE LA PAGE 1

mélancolie le dramaturge rejoint dans sa propriété de Key West. «Je trouvais extraordinaire qu'un auteur à succès s'intéresse à cette histoire-là. Et Berri se montrait tellement emballé, déterminé à mener le projet à terme...» évoque-t-il.

À Paris, la maison de production Claude Berri a confirmé la nouvelle de l'annulation tout en refusant d'en donner les raisons. Mais des sources proches du cinéaste révélaient que Berri se serait penché avec le scénariste Gilles Taurand sur l'adaptation des deux romans de Tremblay, que rien de concluant ne serait sorti de l'exercice (le scénariste n'étant pas inspiré) et que l'affaire aurait alors viré en eau de boudin. Les deux romans devaient être fusionnés, relocalisés en France, ce qui causait certains problèmes d'adaptation. De plus, ajoutent les familiers du cinéaste, un autre projet de superproduction (encore secret) aurait séduit le versatile Berri, d'où cette infidélité à Tremblay.

Après avoir réalisé *Germinal*, film à grand déploiement adapté du roman de Zola (couru par le grand public de la France profonde mais boudé des critiques), le cinéaste producteur avait envie de verser dans la veine intimiste, histoire de se refaire une virginité d'auteur, à

travers son coup de cœur (réel) pour les romans de Tremblay. Mais l'homme est parfois volage, et Claude Berri, réputé pour passer d'un coup de cœur à l'autre...

Michel Tremblay avait travaillé quelques jours avec cinéaste et scénariste. Il devait les revoir en janvier. «La lettre d'intention avait été signée pour réserver les droits, les négociations étaient finalisées», explique l'agent de Tremblay, Nathalie Goodwin, qui affirme avoir été très étonnée de la tournure des événements. Juste avant Noël, l'écrivain et son agent ont appris le naufrage du projet... Tout en ne jugeant pas bon cette fois de convoquer de nouvelle conférence de presse pour annoncer la fin des haricots.

Les familiers de Claude Berri précisaient que les projets de films se concrétisent une fois sur trente en France et que Michel Tremblay fut bien présomptueux d'en faire l'annonce avant d'être assis sur un contrat ferme.

Berri n'a jamais joint personnellement le romancier québécois pour commenter ou excuser sa défection. Mal à l'aise sans doute, de supposer Tremblay. L'écrivain, quoique déçu, précise qu'il n'avait pas mis son âme et son avenir dans le projet de film, qu'il vient de terminer dimanche sa nouvelle pièce *Messe solennelle pour une pleine lune d'été*, qu'il s'apprete à commencer un roman, et que la vie continue.

## CRITIQUES Une idée judicieuse

SUITE DE LA PAGE 1

feu est pris, on ne parle pas de clous et de bardeaux pour reconstruire la maison. On pense à arroser avec de l'eau! Ici, il fallait chauler la fuite elle-même pour augmenter son efficacité et préserver le lac et la rivière», soutient le responsable de la faune de cet immense secteur réservé à la chasse et à la pêche.

M. Bacon ne s'explique pas comment les gouvernements peuvent laisser des convois entiers de produits toxiques, comme de l'acide sulfurique, franchir des villages et des cours d'eau sans devoir remorquer des wagons-citernes remplis de chaux à des fins de prévention.

«Au moins, le remède serait sur place de sorte que les équipes d'urgence pourraient neutraliser l'acide à la source même de la contamination. Dans le cas présent, le lac est touché et on traite la rivière plus bas. Mais l'acide s'accumule peut-être au fond, nous préparant une bombe à retardement au printemps, quand l'eau du fond remonte à la surface après la fonte des glaces. Et on aurait évité ainsi l'acidification soudaine de toute la rivière jusqu'à la Batiscan.»

Le biologiste responsable du suivi scientifique qui sera effectué dans ce dossier, Michel Lemieux, qualifie de «judicieuse» l'idée d'avoir des wagons de chaux aux extrémités d'un convoi. Il faudrait penser à de la chaux en poudre pour pouvoir la manipuler en hiver, ce qui se fait facilement avec un compresseur à air, dit-il.

«Il y a sans doute lieu de revoir certains aspects des normes de sécurité pour le transport de produits de ce genre», dit-il, non seulement au profit de la faune mais aussi des villages traversés par des convois au contenu aussi critique en raison de l'importance primordiale de la «rapidité d'intervention».

Il a fallu une dizaine d'heures entre l'accident et le début du chaulage sur la Tawachiche. Les équipes d'urgence étaient cependant sur place deux heures après le dérèglement et les spécialistes auraient pu commencer à pomper la chaux sur la fuite elle-même si une citerne avait été sur place.

La société Noranda a confirmé hier au *Devoir* qu'elle fait transiter environ 1250 wagons-citernes d'acide sulfurique sur le tronçon ferroviaire de la Haute-Mauricie. Elle envoie le reste de sa production, soit environ 3500 autres wagons-citernes, en Ontario.

## SÉPARATION Groupes de pression

SUITE DE LA PAGE 1

fois, de puissants réflexes conservateurs. Si ces mots avaient encore un sens dans la région, on pourrait dire que l'opinion israélienne glisse de plus en plus «à droite», alors que chez les Palestiniens la balance penche de plus en plus en faveur des islamistes.

Comme à chaque attentat, ce sont plusieurs dizaines de milliers de Palestiniens, régulièrement salariés en Israël, qui vont perdre leur gagne-pain pendant des jours, voire des semaines. Certes, comme dit Fathi Azam, directeur d'un institut palestinien des droits de l'homme (El Haq), «il a largement été démontré par le passé que ce genre de mesures ne peut qu'exacerber la situation, créer un environnement plus tendu et engendrer des réactions violentes». Mais M. Rabin a un gros problème de crédibilité politique et, hormis la répression, toujours largement utilisée, il a peu d'outils créatifs à sa disposition.

Déjà décrété, en octobre, le «bouclage stratégique» est une séparation des sociétés israélienne et palestinienne, dans tous les aspects de la vie économique, sociale et culturelle, qui a pour but, comme disait M. Rabin, de «minimiser aussi fortement que possible le nombre de Palestiniens admis en Israël». Aujourd'hui, plus de 60 000 travailleurs étrangers, non juifs, venus d'Asie et d'Europe orientale exercent dans l'État juif des activités naguère réservées aux Palestiniens.

Le nombre total des Palestiniens encore tolérés en Israël est à peu près identique, c'est-à-dire qu'il a baissé de moitié en dix-huit mois. Un système de laissez-passer, avec obligation pour les titulaires de quitter, chaque soir, le territoire de l'État juif avant 19, 20 ou 21 heures, selon les professions, a même été mis en place.

Les contrevenants, plusieurs centaines de «travailleurs

clandestins» ramassés, chaque mois, par la police dans les grandes villes d'Israël risquent de lourdes contraventions, voire la prison. Inutile de dire que le bouclage «stratégique» vise aussi, voire surtout, Jérusalem, que la plupart des 2,4 millions de Palestiniens qui vivent dans les territoires, n'ont plus revue, faute des permis nécessaires, depuis au moins 18 mois.

Pourtant, tout aussi régulièrement qu'il est imposé aux soixante et quelque mille travailleurs légaux en Israël, le bouclage finit toujours par être rapporté, sous la pression conjuguée des amis de l'État juif, qui craignent qu'une explosion généralisée dans des territoires économiquement indigents ne mette fin au processus de paix, et des groupes de pression locaux du bâtiment, de l'agriculture et de l'hôtellerie, qui prospèrent grâce à une main-d'œuvre arabe sous-payée.

La «séparation totale» prônée, dimanche, une fois encore, par M. Rabin, alors qu'elle est totalement étrangère à la vision d'avenir de Shimon Peres, le chef de la diplomatie, serait-elle en définitive impossible à réaliser? Techniquement non, encore faudrait-il d'abord régler le sort des 150 000 Palestiniens qui s'accrochent à leurs maisons et institutions de Jérusalem-Est, annexée.

Comme toujours, le problème est plus compliqué et surtout politique. La «séparation totale»? Les Palestiniens n'y sont pas opposés, mais à condition qu'on leur rende les territoires occupés depuis 1967, qu'on les laisse se débrouiller entre eux, c'est-à-dire qu'Israël rapatrie ses 140 000 colons. Surtout, que l'on n'entraîne plus la naissance d'un État indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale.

Se réconcilier et mettre en commun les biens du ménage? Ou bien divorcer et restituer ses biens au partenaire congédié? Un jour ou l'autre, il faudra bien choisir.

## Ronald Cross «Lasagne» accuse les policiers

LE DEVOIR

Ronald Cross, mieux connu sous le nom de «Lasagne», accuse devant le Comité de déontologie policière cinq agents de la Sûreté du Québec qui l'auraient battu, menacé et intimidé en septembre 90. Il s'est présenté hier devant le Comité pour expliquer les circons-

tances entourant son arrestation, le 26 septembre 90. M. Cross prétend que les agents Richard Guérin, Gilles Leduc, François Borduas, Lucien Landry et André Turcotte auraient utilisé contre lui une force excessive, en plus de l'intimider et de le menacer. Le comité de déontologie peut réprimander et suspendre des policiers, advenant une infraction à leur code de déontologie.



PHOTO JACQUES NADEAU

L'école Royal Vale, de Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal, connaît chaque année une étonnante popularité. Ci-contre, quelques-uns des élèves qui espéraient hier compter parmi les «chanceux» qui pourront décrocher une des rares places qui restent à cette école.

## ÉCOLE «Une bonne école»

SUITE DE LA PAGE 1

des parents. Ça me rendait nerveuse. Il y avait beaucoup de gens et, à cause de la circulation, c'était dangereux», explique Suzyn Borer, directrice de l'école Royal Vale, qui a modifié cette année la «stratégie d'inscription».

La direction de Royal Vale a voulu éviter les incroyables files d'attente en attendant jusqu'à vendredi soir avant de révéler l'emplacement secret du bureau d'inscription pour la maternelle, la résidence du notaire de l'école, Jean-Pierre Brossard. Dans les secondes qui ont suivi, la trentaine de parents qui s'étaient pointés à la réunion se sont rués chez M. Brossard. Les plus organisés, munis de téléphone cellulaires, ont même averti leur «complice» qui était déjà derrière le volant. Sous la pluie, 25 de ces parents ont assiégé à tour de rôle la propriété du notaire jusqu'à 8h30 hier matin, heure de l'inscription.

Vingt-sept places étaient disponibles à la maternelle et une vingtaine d'autres restaient à combler dans les groupes de la 1ère à la 6e année élémentaire.

Marvin Zigman, président du Comité de parent au primaire, est satisfait du déroulement de l'inscription. «Ce n'est pas une solution parfaite, mais c'était la meilleure compte tenu de la situation», croit-il.

Peu avant la fin des classes hier, trois mères attendaient avec impatience leurs enfants et... Les journalistes devant l'école tant convoitée du 5851 Somerled, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce. «Oui, mes enfants sont à Royal Vale, j'ai fait le *line up* l'année dernière et je ne le regrette pas», lance derechef Lois Silver, désarmant le journaliste qui s'apprete à lui poser les mêmes questions. Décidément, les parents qui ont eu la chance d'inscrire leur progéniture à Royal Vale connaissent la musique.

Liliane Fox et Lois Silver ont fait le pied de grue pendant près de trois jours l'année dernière, afin d'inscrire leurs bambins de 8 ans. «Les enfants performant bien, je peux dire que ça valait le coup, lance Lois. En plus, j'ai rencontré Liliane!»

Fondée en 1988, l'école Royal Vale est reconnue pour

son programme d'immersion en français et ses cours enrichis en mathématiques et en sciences. Ce *success story* se démarque également des autres écoles par son Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO), axé sur la culture juive.

Mais comment expliquer la popularité, voire même la notoriété de Royal Vale? «C'est une école publique qui offre aux parents de l'Ouest de Montréal les mêmes avantages qu'une école privée, explique Marvin Zigman. Le port de l'uniforme est obligatoire, l'accent est mis sur les sciences et les mathématiques et il y a une foule d'activités parascolaires obligatoires.»

«Royal Vale est connue de plusieurs personnes et l'école a toujours offert un service un peu différent», croit pour sa part Katherine Belrose, agent d'information à la CEPGM.

«C'est une excellente école pour les enfants qui ont besoin de cours enrichis. Il y a une bonne instruction en français et en mathématiques», estime Liliane Fox.

Même son de cloche chez des écoliers de Royal Vale qui s'éloignent calmement à la fin des classes. «C'est une bonne école. J'apprends à parler français. C'est une belle langue et c'est très important dans la province de Québec», croit Robert, 12 ans, qui maîtrise aussi bien la langue de Molière que l'anglais ou l'hébreu. «Un jour, j'irai en France», promet-il.

Au Québec, les futurs bilingues comme Robert ne sont pas dans les écoles françaises, mais dans les écoles anglaises. Près de 70 % des élèves anglophones de la province font partie de classes d'immersion française au primaire. Au cours des vingt dernières années, le taux de bilinguisme a augmenté plus rapidement chez les anglophones que chez les allophones et les francophones.

Par ailleurs, la période d'inscription a également débuté hier dans les 168 écoles primaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) et dans les 51 autres écoles de la CEPGM. Rares sont les parents qui ont toutefois dû, comme à Royal Vale, patienter jour et nuit pour inscrire leur progéniture.

## SCANDALE «Culture d'indiscipline»

SUITE DE LA PAGE 1

Collenette sous le regard sombre du chef d'état-major de l'armée canadienne, le général John de Chastelain, qui lui avait présenté quelques heures plus tôt les conclusions d'une enquête préliminaire à ce sujet.

Le ministre a dit avoir pris acte des changements opérationnels et de personnel survenus au sein de l'unité depuis les incidents dont la présentation sur la place publique a «choqué le Canada». Mais il n'en croit pas moins que «les problèmes du Régiment sont systémiques», marqués d'une «culture d'indiscipline inacceptable» et qu'en conséquence, son démantèlement «est une décision que nous devons prendre pour restaurer l'intégrité du système».

«Nous devons être préoccupés par l'image du Canada dans le monde. Il est important de démontrer aux Canadiens aujourd'hui que nous ne tolérerons pas les actes — «racistes, violents et dégradants» — reproduits dans les deux vidéos» repris par les réseaux CBC et CTV il y a quelques jours, a ajouté M. Collenette.

Les bandes vidéo en question, par lesquelles le scandale est arrivé, montraient d'une part des membres du Régiment aéroporté tenant des propos racistes lors d'une mission de paix à Belet Huen, en Somalie, en mars 1993, et, d'autre part, une séance d'initiation particulièrement dépravée ayant eu lieu sur la base militaire de Petawawa à l'été 1992.

En plus de la suppression du Régiment, M. Collenette a fait savoir que l'enquête publique annoncée en novembre verrait son mandat élargi. L'enquête de quatre jours menée par le général de Chastelain «n'est pas suffisante» pour faire toute la lumière, et on examinera en profondeur les questions de leadership et de discipline dans toute la hiérarchie du Régiment, du quartier général jusqu'aux plus bas échelons», a-t-il expliqué.

Cette enquête devrait démarrer plus tard cet hiver ou au printemps, soit au terme du procès en cour martiale du dernier des neuf officiers accusés de divers méfaits — dont la torture et le meurtre — lors de la mission somalienne. La plupart des militaires ont jusqu'à maintenant été acquittés.

M. Collenette a d'ailleurs éludé certaines questions troublantes, comme celle voulant que le passage à tabac mortel d'un jeune Somalien ne se soit retrouvé que devant un tribunal militaire alors qu'une beuverie, si dégoûtante soit-elle, ait conduit à la suppression d'un régiment entier, une première dans l'histoire canadienne pour ce genre de raisons.

Entre-temps, les membres du Régiment ne sont pas congédiés: ils seront réassignés à diverses unités à travers le pays. M. Collenette a souligné à cet égard que les

Canadiens ne devraient pas craindre une répétition des incidents dénoncés puisque ceux-ci étaient essentiellement imputables à la «culture» du Régiment. De plus, a expliqué le général de Chastelain, les fautifs recevront la punition qu'ils auront méritée.

Quant aux opérations aéroportées, elles ne seront pas annulées mais feront l'objet d'une réorganisation par l'état-major des Forces armées au cours des prochaines semaines. On devra entre autres déterminer en priorité les effectifs qui iront prendre le relais des forces sur le terrain en Croatie — où le Régiment aéroporté devait se rendre en avril — si le gouvernement renouvelle le mandat de ses Casques bleus dans l'ancienne Yougoslavie.

Par ailleurs, la décision d'Ottawa resserre l'état sur le commandement de l'armée, dont il a peu été question jusqu'ici. Hier, le général de Chastelain a convenu qu'il portait lui-même, en dernière instance, la responsabilité de ce qui s'est produit. C'est d'ailleurs à sa propre instigation que le Régiment aéroporté avait été affecté à la mission en Somalie.

«Je suis responsable du leadership et de la discipline. (...) Je suis responsable de toutes les choses qui arrivent dans l'armée canadienne, les mauvaises et les bonnes», a-t-il commenté. «*The buck stops here.*» Mais sur une éventuelle démission, il refuse de «spéculer».

Visiblement décontenancé, le général a dit déplorer que l'existence de causes judiciaires en suspens ait fait en sorte que «nous avons été restreints dans ce que nous aurions pu dire pour appuyer le commandement et les troupes». «Je le regrette, mais c'est comme ça.»

Il a aussi clairement fait savoir que, à son avis, le Régiment aurait dû être maintenu. Il est dommage, a-t-il expliqué, qu'une petite minorité d'insoumis entache ainsi le travail d'une unité formée «de personnes exceptionnelles et professionnelles», d'autant plus que des correctifs avaient été apportés au cours des derniers mois. Mais il reconnaît que la décision revenait à la classe politique.

Car que les suspensions à l'endroit de l'armée soient justifiées ou non, les Canadiens devraient se réjouir de ce qu'ils ont élu un gouvernement pour gouverner, et c'est ce qu'il faut. Si le gouvernement croit que l'envoi des troupes aéroportées en Yougoslavie n'aurait pas entraîné l'adhésion de la population, il lui faut prendre certaines mesures, a donné à entendre M. de Chastelain, qui souhaite que le démantèlement du Régiment aéroporté se fasse «avec soin et dans la dignité».

Les unités canadiennes de parachutistes, dont fait partie le Régiment aéroporté du Canada créé officiellement en 1968, remontent à la Deuxième Guerre mondiale et ont un passé héroïque. Elles ont notamment joué un rôle important lors du débarquement de Normandie, en juin 1944, et participé aux forces de maintien de la paix à Chypre.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30  
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9  
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ  
AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS  
Les numéros de téléphone suivants  
sont valables pour le service  
de livraison par camelot et  
pour les abonnements postaux.  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30  
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559